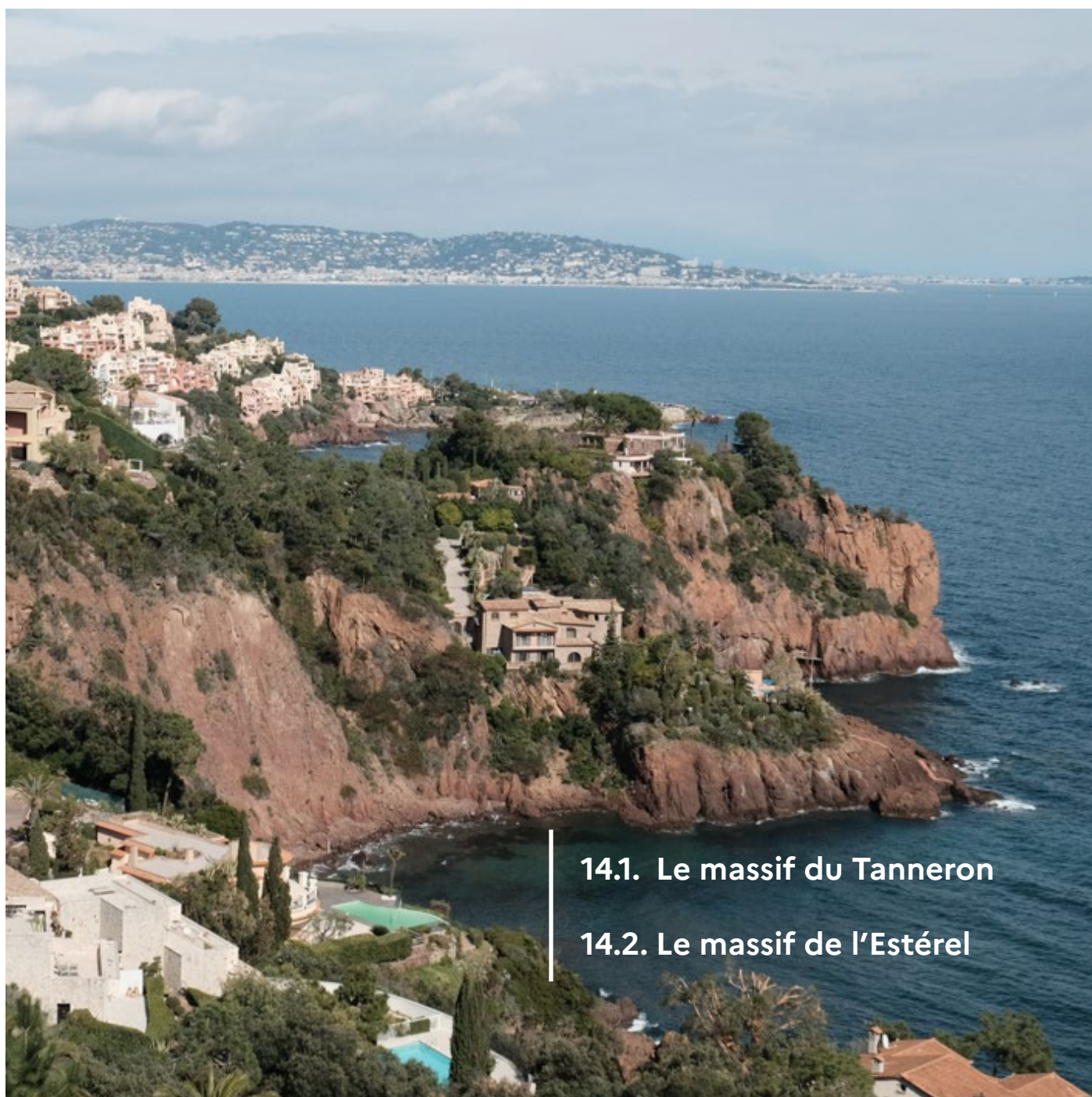




14. Les massifs de l'Estérel et du Tanneron



14.1. Le massif du Tanneron

14.2. Le massif de l'Estérel



DÉPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES

Maîtrise d'ouvrage : **Département des Alpes-Maritimes**

Partenaires : **DREAL PACA, DDTM06**

Lien d'accès direct »» **Atlas des paysages des Alpes-Maritimes**

Table des matières

Grand ensemble de paysage n°14

Les massifs de l'Estérel et du Tanneron 4

EPCI concernés.....	6
Communes concernées	6
Des reliefs puissants qui marquent la limite du Département.....	10
Une côte rocheuse remarquable	10
Des reliefs emblématiques au contact de la mer	12
L'Estérel et le Tanneron, deux histoires géologiques distinctes.....	14
Un réseau hydraulique géré avec le département du Var	18
La Siagne et ses affluents.....	18
Un réseau géré pour sa production d'énergie et sa ressource en eau potable.....	20
Les fleuves côtiers de l'Estérel	20
Des paysages dominés par la forêt.....	22
Les forêts du Tanneron	22
Des forêts de Mimosas largement naturalisées dans le Tanneron.....	24
Des garrigues sur les hauteurs du Flaquier	25
Le massif de l'Estérel.....	26
Des milieux naturels très fréquentés et sous pression.....	27
Une agriculture discrète dominée par la production de fleurs coupées	28
Une frange côtière tout aussi convoitée que les pentes bien exposées de l'arrière-littoral	30
Des voies de communication historiques.....	32
Des massifs que l'on contourne.....	32
Des mobilités qui se côtoient mais ne se mélangent pas.....	35

Le massif du Tanneron

36

Caractéristiques	37
Valeurs spécifiques	38
Des routes paysages en balcon sur le Golfe de la Napoule	38
De profonds vallons qui plongent vers la plaine de la Siagne	39
Des mimosas qui illuminent les pentes du Tanneron en hiver	40
Des chênes-lièges qui témoignent d'un milieu naturel singulier	41
Dynamiques d'évolution	42
Le développement des domaines floricoles	42
L'étalement urbain de Mandelieu-la-Napoule	44
L'étalement urbain d'Auribeau-sur-Siagne et la disparition des terres agricoles nourricières	46
Enjeux majeurs	48
La qualité des paysages naturels et agricoles des versants	48
La préservation des terres agricoles nourricières de la vallée de la Siagne	49
La maîtrise de l'urbanisation	49

Le massif de l'Estérel

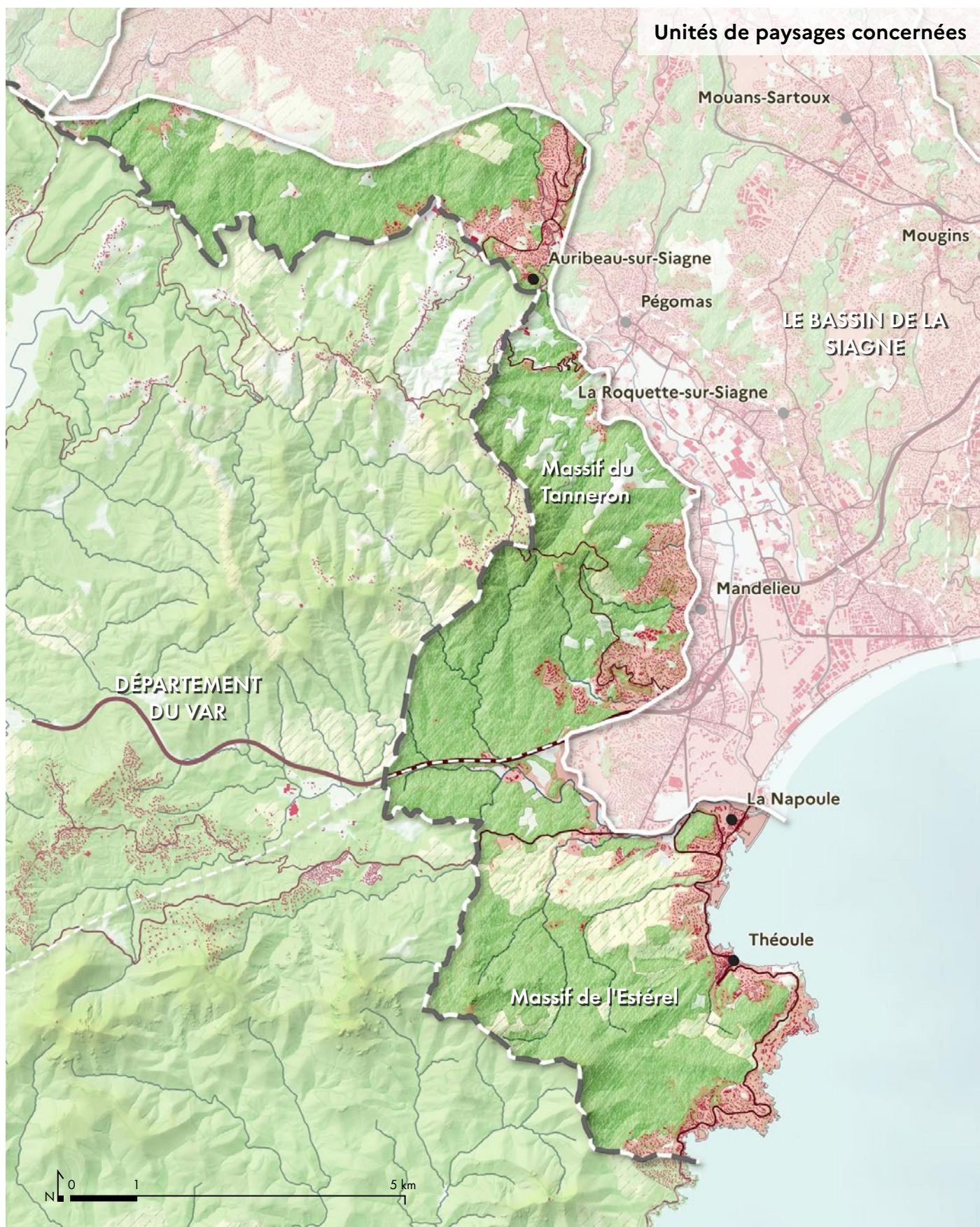
50

Caractéristiques	51
Valeurs spécifiques	52
Une roche lie-de-vin puissante dans le paysage	52
Un espace naturel boisé remarquable	53
Une côte rocheuse confidentielle	54
Une route-paysage sur la corniche	55
Dynamiques d'évolution	56
L'urbanisation de la côte	56
Enjeux majeurs	58
La maîtrise de l'urbanisation	58
La préservation du patrimoine du XXe siècle	60
La place des mobilités douces sur la corniche	62
L'accueil du public dans l'espace naturel de l'Estérel	63

Les massifs de l'Estérel et du Tanneron



Cet ensemble de paysage se singularise par le fait qu'il ne forme qu'une petite partie du Tanneron et de l'Estérel, dont la majeure partie se situe dans le département du Var. Les deux unités de paysages sont donc en continuité des unités de paysages du département voisin : le massif du Tanneron et de la Colle du Rouet (UP n°20) et l'Estérel (UP n°10). Elles se distinguent par leur géologie avec des roches grises pour le Tanneron et des roches rouges brique pour l'Estérel. À l'est, la limite est marquée par le changement de topographie très nette entre les massifs et la plaine de la Siagne.



Typologie des paysages

-  Espace bâti
-  Garrigues, landes et formations pastorales

-  Espaces forestiers
-  Cours et plans d'eau

Limites paysagères

-  Grand ensemble de paysage
-  Unité de paysage

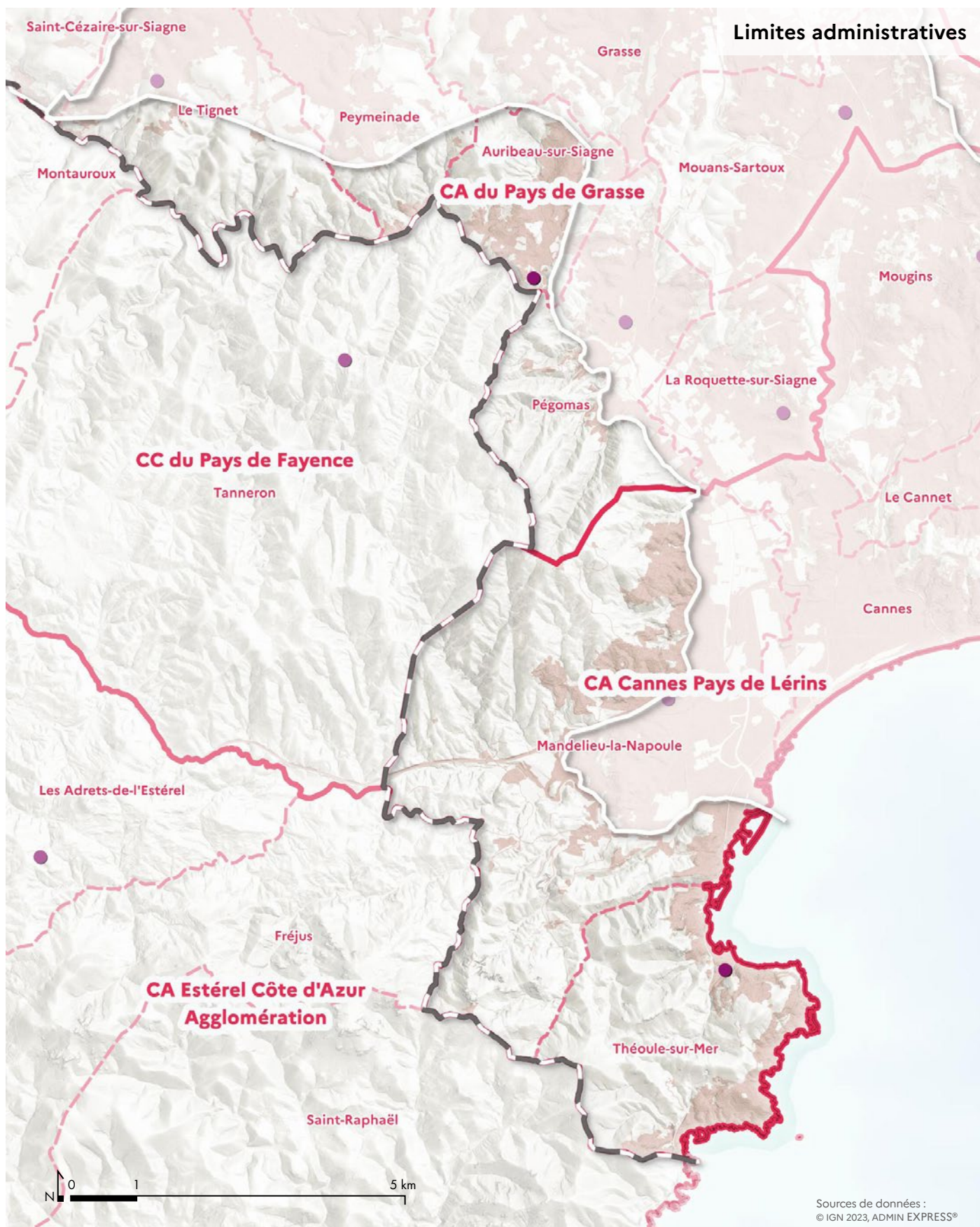
Fiche d'identité du grand ensemble de paysage

EPCI concernés

- CA du Pays de Grasse
- CA Cannes Pays de Lérins

Communes concernées

- Le Tignet
- Peymeinade
- Auribeau-sur-Siagne
- Pégomas
- Mandelieu-la-Napoule
- Théoule-sur-Mer



Limites administratives

- | | | | |
|-----|---------------------------------------|-------|-----------|
| — — | Frontière et
limite départementale | - - - | Commune |
| — | EPCI | ● | Chef-lieu |

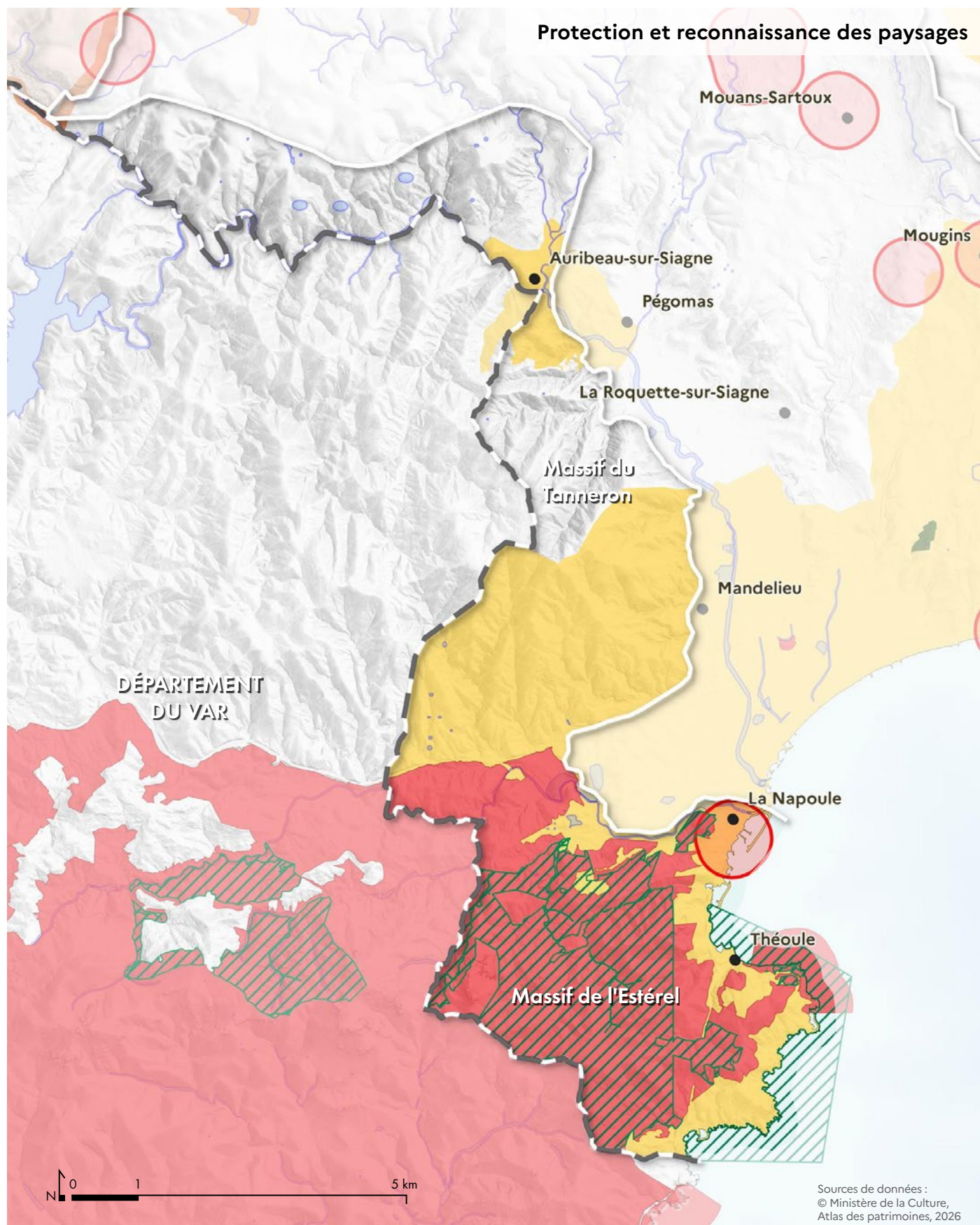
Fiche d'identité du grand ensemble de paysage

Une grande partie Sud est en site inscrit sous le nom de « bande côtière de Nice à Théoule ». La partie naturelle du massif de l'Estérel est en site classé, dont la plus grande partie s'étend dans le département du Var. À l'intérieur du site classé, une grande partie est propriété du Conservatoire du Littoral et géré par le Département des Alpes-Maritimes en tant qu'espaces naturels sensibles. Une Opération Grand Site (OGS) est en cours recouvrant l'ensemble du site classé des deux départements et une partie occidentale du Massif de l'Estérel.

Le Château de la Napoule et ses jardins sont classés au titre des monuments historiques.

Les coteaux de la Siagne en amont d'Auribeau-sur-Siagne sont protégés par une zone Natura 2000.

Protection et reconnaissance des paysages



Mesures de protections

- | | | | |
|--|--|---|-------------------------------------|
|  | Espace Naturel Sensible (ENS)
(protection foncière) |  | Site classé |
|  | Zones humides |  | Site inscrit |
| | |  | Abords des monuments
historiques |

Fiche d'identité du grand ensemble de paysage

Reliefs et paysages

Des reliefs puissants qui marquent la limite du Département

Une côte rocheuse remarquable

La côte rocheuse de l'Estérel, dans les Alpes-Maritimes, se distingue par ses falaises abruptes et ses caps aux formes spectaculaires, où la roche rouge, d'origine volcanique, plonge directement dans les eaux turquoise de la Méditerranée. Entre Anthéor (dans le Var) et Théoule-sur-Mer, les Pointes de l'Aiguille, de la Galère et de l'Esquillon découpent le littoral en une succession de promontoires escarpés, sculptés par l'érosion et les vagues. Ces avancées minérales, aux silhouettes dentelées, alternent avec de petites anses secrètes et des criques isolées, accessibles seulement par des sentiers étroits ou par la mer. La Pointe de l'Aiguille, avec son éperon rocheux caractéristique, domine des eaux profondes où les fonds marins sont propices à la plongée. La Pointe de la Galère, aux pentes plus douces, abrite un petit port.

Plus au sud, la Pointe de l'Esquillon, aux pentes très raides et peu accessibles, offre des points de vue exceptionnels sur la côte et la Méditerranée. Ces criques étroites, souvent abritées des vents par les falaises, forment des havres de tranquillité, où les pins maritimes s'accrochent aux parois, créant un paysage à la fois sauvage et préservé.



Pointe de l'Aiguille à Théoule-sur-Mer.

Fondements du grand ensemble de paysage



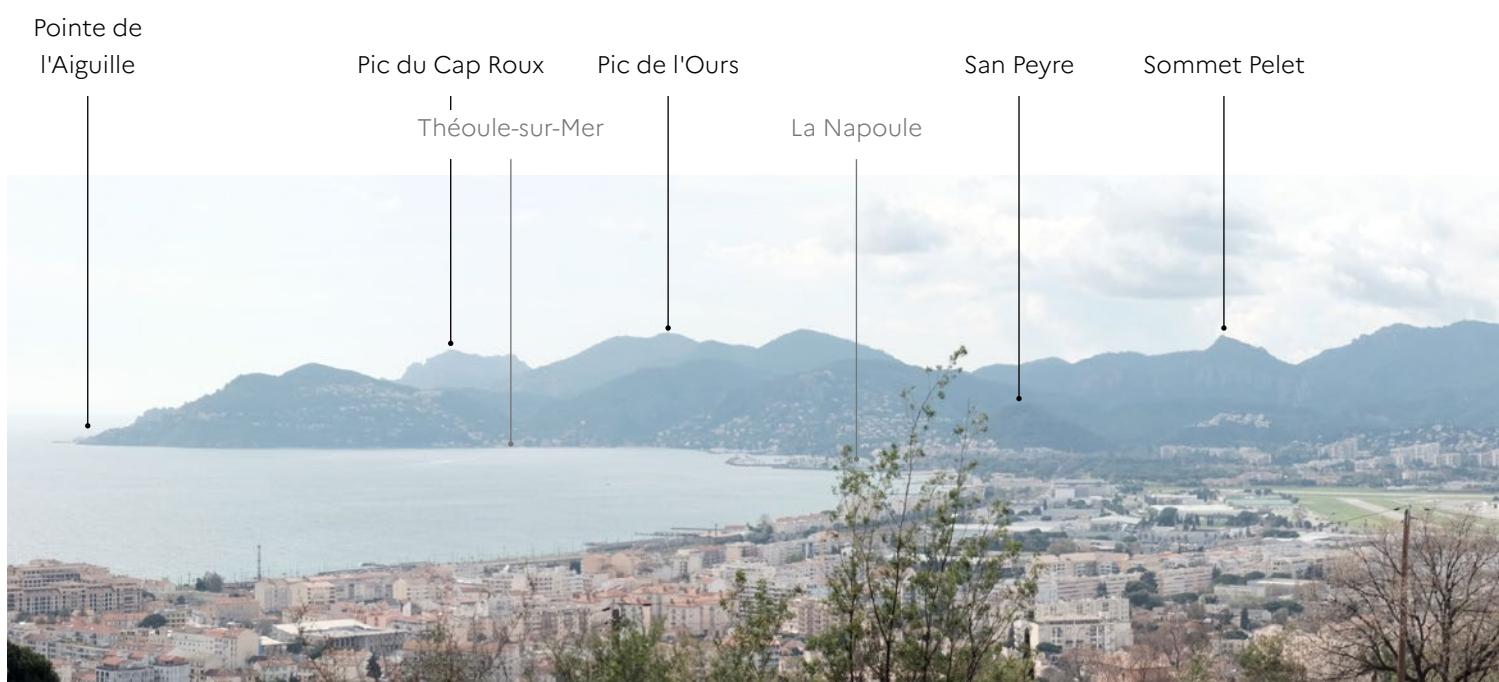
Fondements du grand ensemble de paysage

Des reliefs emblématiques au contact de la mer

Les massifs de l'Estérel et du Tanneron, bien que d'altitude modeste (entre 500 et 600 mètres), offrent des reliefs accidentés et des paysages contrastés, où les pentes escarpées rejoignent brutalement la Méditerranée. À l'extrémité orientale des Alpes-Maritimes, les derniers contreforts de l'Estérel et du Tanneron dessinent des silhouettes emblématiques, remarquables depuis la Méditerranée et la plaine de la Siagne. Dans l'Estérel, les sommets aux formes arrondies mais abruptes, comme le Pic de l'Ours (488 m), aux flancs rougeoyants couverts de pins maritimes et de maquis, ou les Grosses Grues (440 m), avec leurs rochers découpés, dominent des paysages contrastés où les crêtes rocheuses (comme celles de Théoule-sur-Mer) répondent aux versants escarpés. Le Mont Saint-Martin (287 m), plus modeste, offre un belvédère naturel sur la baie de La Napoule, tandis que le Mont Théoule, massif et boisé, forme un repère visuel majeur pour les navigateurs et les randonneurs, avec sa crête allongée qui se détache sur l'horizon marin. Plus au nord, le San Peyre, considéré comme une montagne sacrée depuis l'Antiquité, surplombe La Napoule et son château médiéval, son profil arrondi et ses pentes douces contrastant avec

la vaste étendue de la plaine de la Siagne. Ses flancs, couverts de chênes-lièges et de bruyères, abritent des sentiers anciens et des points de vue sur la côte varoise.

Dans le Tanneron, les sommets sont moins individualisés mais se présentent sous forme de crêtes étroites avec des pentes raides et laniérées qui surplombent de plusieurs centaines de mètres la vallée de la Siagne, créant un paysage de collines striées et boisées. Le Grand-Duc (473 m), bien que moins connu, domine Mandelieu-la-Napoule et offre une vue plongeante sur les plages et les marinas de la côte. Ses crêtes étroites, couvertes d'une forêt dense, forment une barrière naturelle entre le littoral urbanisé et les vallons sauvages de l'arrière-pays. Au nord, le Flanquier (315 m) et le Peygros (283 m), plus discrets, surplombent Auribeau-sur-Siagne et ses cultures en terrasses, leurs cimes arrondies servant de repères dans un paysage de collines où se mêlent oliveraies, vignes et maquis. Ces sommets, bien que d'altitude modeste, structurent des paysages, entre roches rouges, végétation méditerranéenne et panoramas lointains sur les îles de Lérins ou les Alpes. Leur présence minérale et végétale donne à cette frange côtière une identité forte.

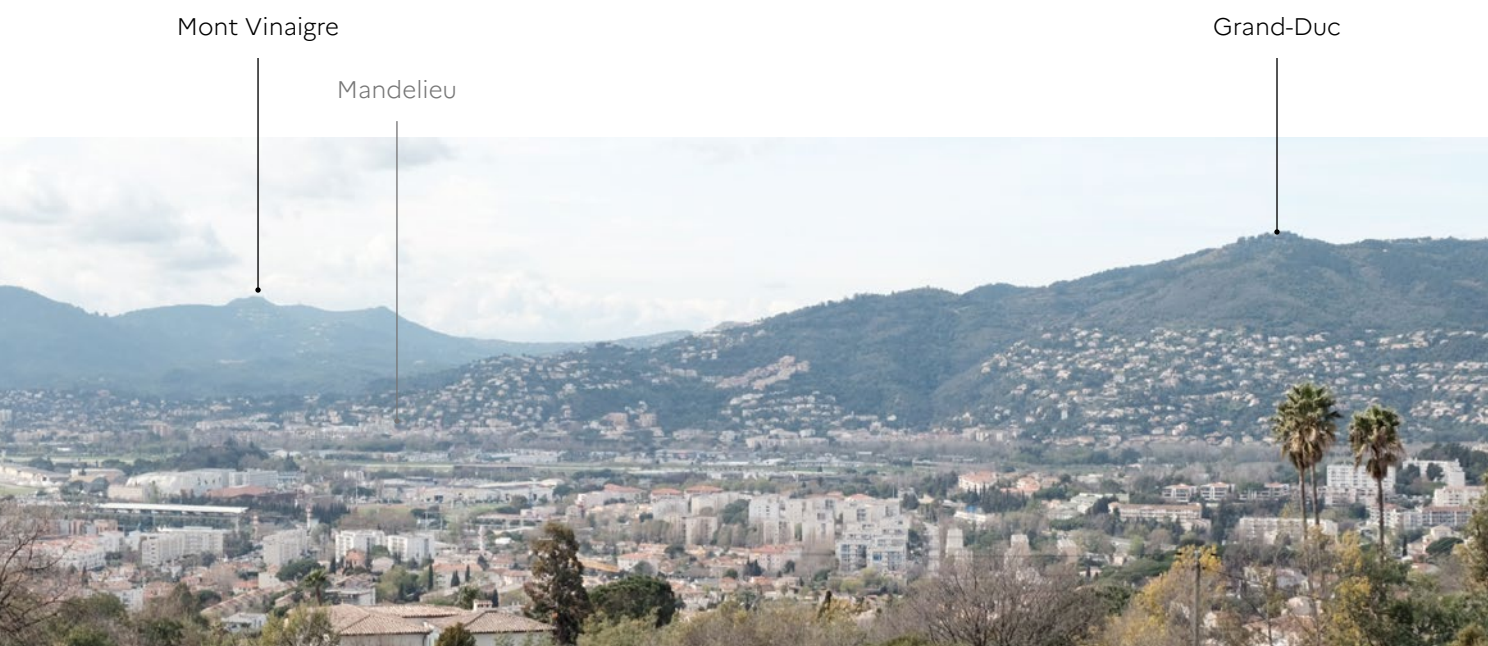


Massifs de l'Estérel et du Tanneron vus depuis le parc naturel forestier de la Croix des Gardes (Cannes).

Fondements du grand ensemble de paysage



Bloc diagramme des reliefs du Tanneron et de l'Estérel maralpin.



Fondements du grand ensemble de paysage

Géologie et paysages

L'Estérel et le Tanneron, deux histoires géologiques distinctes

Les massifs de l'Estérel et du Tanneron, bien que voisins, présentent des histoires géologiques distinctes qui ont façonné leurs paysages actuels.

Ères géologiques de formation et roches principalement rencontrées

QUATERNAIRE

- Fz** Alluvions récentes des fonds de vallée
- Fw** Haute terrasse ou nappe sommitale

TERTIAIRE

- p** Pliocène : Argiles plaisanciennes

MÉTAMORPHISME *Terrains cristallins et cristallophylliens*

SECONDAIRE

- t_m** Trias : dolomies blanches, marnes, argiles, grès bigarré

PRIMAIRE

- pr** Permien : Coulée de rhyolite fluidales
- r** Permien : formation des Pradineaux, conglomérats à galets de 70, puis grès micacés à Pyrite, fluorite violette et matière organique, puis argiles vert vif ou brunes à carbonates ; nombreux indices volcaniques dans l'Estérel
- δ** Amphibolites
- λ** Leptynites roses à grenat (leptynites des Adrets)
- 2ζ** Gneiss (Tanneron)
- 1ζ**

L'Estérel est avant tout marqué par ses roches volcaniques rouges, datées du Permien (entre –280 et –250 millions d'années), lorsque des éruptions explosives ont recouvert la région de coulées de rhyolite, une roche extrêmement dure, souvent appelée à tort "porphyre rouge". Cette rhyolite amarante, résistante à l'érosion, a été exploitée dès l'époque gallo-romaine pour fabriquer des meules à grain ou à huile, un usage qui s'est poursuivi jusqu'au XVIIIe siècle. Près du littoral, elle se mêle à des grès roux, formant des éboulis instables appelés "glariers", où les blocs anguleux s'accumulent en pentes chaotiques, comme aux abords des Pointes de l'Aiguille ou de l'Esquillon. Ces affleurements spectaculaires, aux teintes flamboyantes, donnent à l'Estérel son identité minérale, avec des falaises découpées, des aiguilles rocheuses et des criques aux eaux profondes.



Sommet Pelet depuis le Mont-Saint-Martin. ©JérémieB

Fondements du grand ensemble de paysage

Dans le massif du Tanneron, la géologie est plus complexe que celle de l'Estérel, avec une diversité de roches qui reflète une histoire géologique mouvementée. Aux rhyolites rouges (ou amarantes) du Permien, semblables à celles de l'Estérel, s'ajoutent des gneiss et des micaschistes, des roches métamorphiques issues de la transformation de sédiments anciens sous l'effet de la pression et de la chaleur. Ces gneiss, souvent clairs (gris à beige), affleurent notamment dans les parties nord et ouest du massif, où ils forment des crêtes arrondies et des pentes douces. Les roches les plus friables sont les pélites rouges, des argilites et schistes rougeâtres du Permien, qui se désagrègent plus facilement sous l'action de l'érosion, créant des sols argilo-sableux et des pentes moins abruptes que dans l'Estérel. Ces pélites, d'un rouge intense à ocre, dominant sur la bordure sud, où elles sont sculptées en pointes et en crêtes par les intempéries.

Les micaschistes, souvent grisâtres ou bleutés, se trouvent en intercalations avec les gneiss, tandis que des filons de quartz et des pegmatites (roches grenues) ajoutent des touches claires au paysage. Contrairement à l'Estérel, où les rhyolites dominent, le Tanneron présente donc une palette de couleurs variées. Cette diversité lithologique explique la variété des paysages : des crêtes rocheuses (comme au Grand-Duc) aux vallons boisés et aux pentes douces recouvertes de maquis et de forêts.



Massif du Tanneron depuis Auribeau-sur-Siagne en 1986. ©Archives départementales des Alpes-Maritimes

Fondements du grand ensemble de paysage

Hydrographie et paysages

Un réseau hydraulique géré avec le département du Var

Le réseau hydrologique des massifs de l'Estérel et du Tanneron se distingue en deux grands bassins versants : celui de la Siagne avec tous ses petits affluents venant du Tanneron et celui des petits fleuves côtiers de l'Estérel.

La Siagne et ses affluents

Le réseau hydrographique de la Siagne, entre Le Tignet et Auribeau-sur-Siagne, s'inscrit dans un cadre naturel spectaculaire, marqué par une vallée profonde et boisée où la rivière, pour traverser le massif du Tanneron, dessine de nombreux méandres entre des versants escarpés couverts de forêts méditerranéennes. Ce tronçon, encadré par des pentes abruptes et des affleurements rocheux, bénéficie d'un apport hydrique régulier grâce à l'exutoire du lac de Saint-Cassien (département du Var), alimenté lui-même par le ruisseau du Biançon. Ce dernier, long de 24 kilomètres, prend sa source près de Mons (dans le Var) et se jette dans le lac, qui joue un rôle clé dans la régulation du débit de la Siagne, notamment en période d'étiage.

Le régime hydraulique de la Siagne est de type pluvial méditerranéen, caractérisé par des variations saisonnières marquées : les pluies cévenoles automnales provoquent des crues soudaines, tandis que les étés secs peuvent entraîner une baisse significative du débit, compensée par les lâchers d'eau depuis le barrage de Saint-Cassien. Ces restitutions contrôlées

permettent de maintenir un débit réservé dans la rivière, préservant ainsi les écosystèmes aquatiques et les usages humains (alimentation en eau potable, irrigation, hydroélectricité). Entre Le Tignet et Auribeau, la Siagne serpente dans un lit encaissé, où les eaux claires et fraîches (environ 12°C en moyenne) abritent une faune piscicole diversifiée (truites, chevesnes, barbeaux).

Les gorges de la Siagne, classées site Natura 2000, offrent un paysage préservé, où les méandres alternent avec des zones de rapides et des bassins calmes, bordés de ripisylves denses (saules, aulnes, peupliers). Ce secteur, soumis à des variations de niveau liées à la gestion du barrage, reste un milieu dynamique, où la végétation riveraine et les habitats aquatiques bénéficient d'une eau de qualité, malgré les pressions liées à l'urbanisation en aval. La présence de sources vauclusiennes en amont et les apports karstiques contribuent à la stabilité thermique du cours d'eau, favorisant une biodiversité remarquable dans ce corridor écologique entre montagne et littoral.



La Siagne à Auribeau-sur-Siagne.



Eaux superficielles

- Principaux cours d'eau
- - - Ruisseaux intermittents

Zones inondables

- Lit majeur

Fondements du grand ensemble de paysage

Un réseau géré pour sa production d'énergie et sa ressource en eau potable

Le bassin de la Siagne joue un rôle central dans la production hydroélectrique et l'alimentation en eau potable de la région, grâce à deux barrages stratégiques et des infrastructures dédiées. Le barrage de Saint-Cassien, construit en 1962 sur le Biançon, forme un lac-réservoir d'une capacité de 60 millions de m³, alimentant deux centrales hydroélectriques situées sur ce même ruisseau. Ces installations, gérées par EDF, permettent de réguler les débits et de produire de l'électricité en fonction des besoins, tout en maintenant un débit réservé dans la rivière pour préserver les écosystèmes aquatiques. Plus en aval, le barrage du Tignet, sur la Siagne elle-même, complète ce dispositif en contrôlant les lâchers d'eau vers la basse vallée, où les variations de débit sont atténuées pour limiter les impacts des sécheresses estivales ou des crues automnales.

Pour l'alimentation en eau potable, la Siagne est une ressource majeure pour les communes environnantes. Une usine de traitement, située à Peymeinade, capte et potabilise les eaux de la rivière, approvisionnant un vaste réseau qui dessert notamment Grasse, Cannes et les communes de l'arrière-pays. Les prélèvements sont optimisés en fonction des niveaux du lac de Saint-Cassien et des apports naturels, garantissant une ressource pérenne malgré les variations saisonnières.

Les fleuves côtiers de l'Estérel

Les fleuves côtiers de l'Estérel, dans les Alpes-Maritimes, se caractérisent par leur brièveté et leur régime hydrologique contrasté, marqué par l'influence du climat méditerranéen. Parmi eux, l'Argentièrre et la Rague sont les plus emblématiques, se jetant dans la Méditerranée au niveau de La Napoule. L'Argentièrre, en particulier, trace une limite naturelle entre deux unités paysagères distinctes : le massif du Tanneron au nord, aux pentes adoucies et aux roches métamorphiques, et l'Estérel au sud, avec ses falaises rouges et ses reliefs volcaniques abrupts. Ce cours d'eau, bien que de débit modeste, joue un rôle clé dans le paysage, creusant des vallons étroits et alimentant des zones humides avant de rejoindre la mer.

À leurs côtés, de nombreuses sources naissent dans les couches d'argile intercalées dans les roches, donnant lieu à une multitude de petits fleuves côtiers intermittents descendant vers le littoral.

Le massif est découpé par des ravins creusés par des torrents côtiers au fonctionnement d'oued. Ces cours d'eau, souvent secs en été, se réveillent brutalement lors des épisodes pluvieux intenses, notamment les pluies cévenoles, charriant alors des eaux turbides et sculptant des lits rocheux entre les collines boisées. Leur caractère épisodique reflète la sécheresse estivale et les crues soudaines typiques de la région, où l'érosion et les apports sédimentaires modèlent en permanence les embouchures et les plages. Ces fleuves éphémères, bien que discrets, participent à la diversité écologique des zones côtières, offrant des habitats temporaires à une faune et une flore adaptée aux milieux changeants.



Ravin de Maure Vieil à proximité de Théoule-sur-Mer. ©Philippe, DecathlonOutdoor

Fondements du grand ensemble de paysage

Milieus naturels et paysages

Des paysages dominés par la forêt

Les massifs du Tanneron et de l'Estérel, situés dans les Alpes-Maritimes, forment un vaste domaine naturel où les milieux forestiers dominent le paysage, couvrant près de 90 % du territoire. Ces étendues boisées, composées de forêts denses, de maquis et de garrigues, s'étendent des crêtes escarpées jusqu'aux littoraux

rocheux, offrant une mosaïque de paysages façonnés par le climat méditerranéen, la géologie volcanique et l'action de l'homme. Entre chênaies vertes, pinèdes, et végétation exubérante, ces massifs abritent une biodiversité remarquable, tout en portant les stigmates des incendies et des introductions d'espèces exotiques.

Les forêts du Tanneron

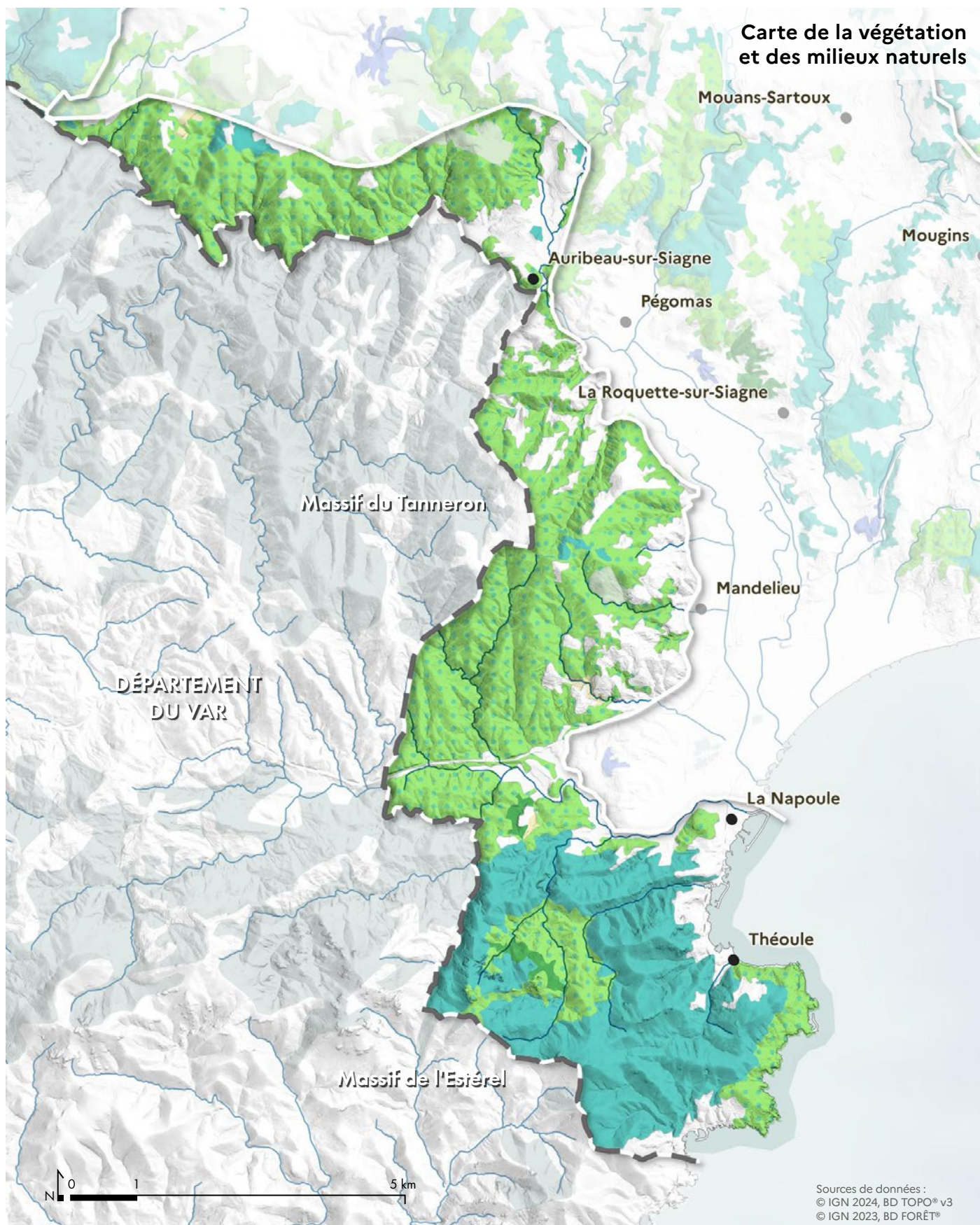
Les forêts du Tanneron, étagées sur les pentes des massifs anciens, sont dominées par une association caractéristique de chênes lièges, de pins maritimes et de pins d'Alep. Ces essences, adaptées à la sécheresse et aux sols pauvres et peu épais : les Renkosols*. Ils forment des peuplements clairsemés ou denses selon l'altitude et l'exposition. Le chêne liège, avec son écorce épaisse et fissurée, témoigne d'un passé où l'homme exploitait cette ressource pour le bouchage ou l'isolation. Aujourd'hui, ces forêts, à 80-90 % privées, souffrent d'un désintérêt croissant de la part de leurs propriétaires. Faute d'entretien régulier (éclaircissage, débroussaillage ou exploitation) elles s'épaississent, accumulant un tapis de feuilles

mortes et de branchages secs qui transforment ces espaces en "poudrière". La proximité immédiate des habitations, souvent construites en lisière des massifs, aggrave le risque d'incendie, surtout en été, lorsque la sécheresse et les vents violents (mistral, levant) rendent la végétation hautement inflammable.

**Les rankosols sont des sols peu épais (moins de 30 cm d'épaisseur), peu différenciés, développés à partir de roches non calcaires. Ce sont donc des sols plutôt acides. Les horizons des rankosols contiennent de nombreux éléments grossiers (graviers, cailloux, pierres...) issus de la fragmentation ou de l'altération de la roche sous-jacente.*



Chênes liège dans le Parc départemental du San Peyre en 2013. © Archives départementales des Alpes-Maritimes - 3 Num 20130418-21



Étage méditerranéen

- Boisement de conifères (Pin d'Alep, Pin maritime, Chêne liège)
- Boisement de feuillus (principalement Chêne vert, Chêne pubescent, Charme-houblon)

- Garrigue ou maquis

Étage supra-méditerranéen

- Boisement de feuillus

Fondements du grand ensemble de paysage

Des forêts de Mimosas largement naturalisées dans le Tanneron

Sur les pentes du Tanneron au-dessus de Mandelieu, l'essence d'arbre la plus caractéristique est sans conteste le mimosa (*Acacia dealbata*), introduit au XIXe siècle et aujourd'hui largement naturalisé. Trois variétés principales y sont cultivées et se sont répandues : le Gaulois (vigoureux, au feuillage vert sombre et à la floraison jaune soufre abondante de fin janvier à mars), le Mirandole et le Rustica. Ces arbres, adaptés aux sols acides, secs et bien drainés du massif, forment de véritables forêts jaunes en hiver,

faisant du Tanneron la plus grande forêt de mimosa d'Europe et un paysage emblématique de la région. Des campagnes d'arrachage sont localement menées car le mimosa a tendance à s'étendre au détriment d'espèces plus endémiques. On y trouve aussi, en mélange, des espèces méditerranéennes classiques comme le pin maritime, le chêne liège et le chêne vert, ainsi que des maquis composés de bruyères, cistes et arbousiers, typiques des milieux siliceux du massif.



Forêt de mimosas devant le Golfe de la Napoule. ©Sophie Meriotte



Mimosas associés à d'autres essences cultivées. ©Sophie Meriotte



Forêt de mimosas dominante, associée à d'autres essences (pins, chênes). ©Sophie Meriotte

Fondements du grand ensemble de paysage

Des garrigues sur les hauteurs du Flaquier

Sur les hauteurs du Flaquier et des collines environnantes se dessinent un paysage de buissons bas et d'arbustes aromatiques. Ici, le lentisque, l'ajonc, le ciste et la myrte côtoient des touffes de brachypode rameux et de garance. Ces garrigues, autrefois entretenues par le pâturage ou les feux pastoraux, se referment progressivement. L'abandon des pratiques traditionnelles (comme la coupe du bois ou le brulis contrôlé)

permet aux ligneux (pins d'Alep, genévriers) de coloniser ces milieux ouverts, réduisant la diversité des habitats et augmentant la biomasse combustible. Ce phénomène de fermeture des milieux, couplé à la raréfaction des troupeaux, modifie en profondeur l'équilibre écologique et paysager de ces espaces, jadis mosaïque de clairières et de garrigues.



Lande arbustive à cistes sur l'avenue de Peygros à Peymeinade.

Fondements du grand ensemble de paysage

Le massif de l'Estérel

Le massif de l'Estérel, dans les Alpes-Maritimes, offre des paysages naturels d'une rare intensité, où la végétation méditerranéenne s'épanouit sur des sols siliceux et des roches volcaniques rouges. Les forêts denses, dominées par les chênes verts et les chênes lièges, couvrent une grande partie du territoire, avec plus de la moitié de la surface boisée gérée par l'ONF (Office National des Forêts). Ces massifs forestiers, souvent ubac (exposés au nord) et donc plus humides et frais, abritent une diversité remarquable : pins maritimes, châtaigniers, charmes, et figuiers sauvages côtoient un maquis luxuriant composé de bruyères arborescentes, de cistes, d'arbousiers, d'euphorbes, de pistachiers lentisques, de houx et de fougères, créant un tapis végétal odorant et résistant à la sécheresse estivale. Pourtant, ces écosystèmes ont été fortement marqués par les incendies répétés, qui ont fragilisé le couvert forestier et favorisé l'expansion des espèces pionnières, comme les fougères ou les ajoncs, sur les zones brûlées.

À cette végétation typiquement méditerranéenne s'ajoute une touche exotique, héritée de l'introduction d'espèces tropicales ou subtropicales au XIX^e siècle. Palmiers, eucalyptus, agaves, figuiers de Barbarie,

mimosas et robiniers ponctuent le paysage, donnant à certains vallons ou littoraux un aspect presque africain, comme l'évoquait le géographe Pierre Foncin en parlant d'un « *lambeau détaché de terre kabyle* ». Ces plantes introduites, souvent plantées pour stabiliser les sols ou embellir les propriétés, se sont naturalisées et mêlent aujourd'hui leurs silhouettes à celles des espèces locales, renforçant le caractère unique de l'Estérel.

Les milieux forestiers, entre crêtes rocheuses et vallons ombragés, alternent entre forêts claires de pins et chênaies denses, où la lumière filtre à travers les cimes. Les ubacs, plus frais et humides, contrastent avec les adrets (versants sud) ensoleillés, couverts de maquis bas et de garrigues. Malgré les feux et les pressions humaines, la résilience de cette végétation et la gestion active de l'ONF permettent de préserver des espaces sauvages où la biodiversité reste remarquable, entre oiseaux méditerranéens, reptiles et insectes inféodés à ces milieux siliceux. Les sentiers qui traversent ces forêts révèlent tour à tour des sous-bois sombres, des clairières ensoleillées et des points de vue spectaculaires sur la mer.



Pointe du Trayas à Théoule-sur-Mer, un paysage caractéristique de l'Estérel avec ses roches rouges plongeant dans la mer. ©oppvlm

Fondements du grand ensemble de paysage

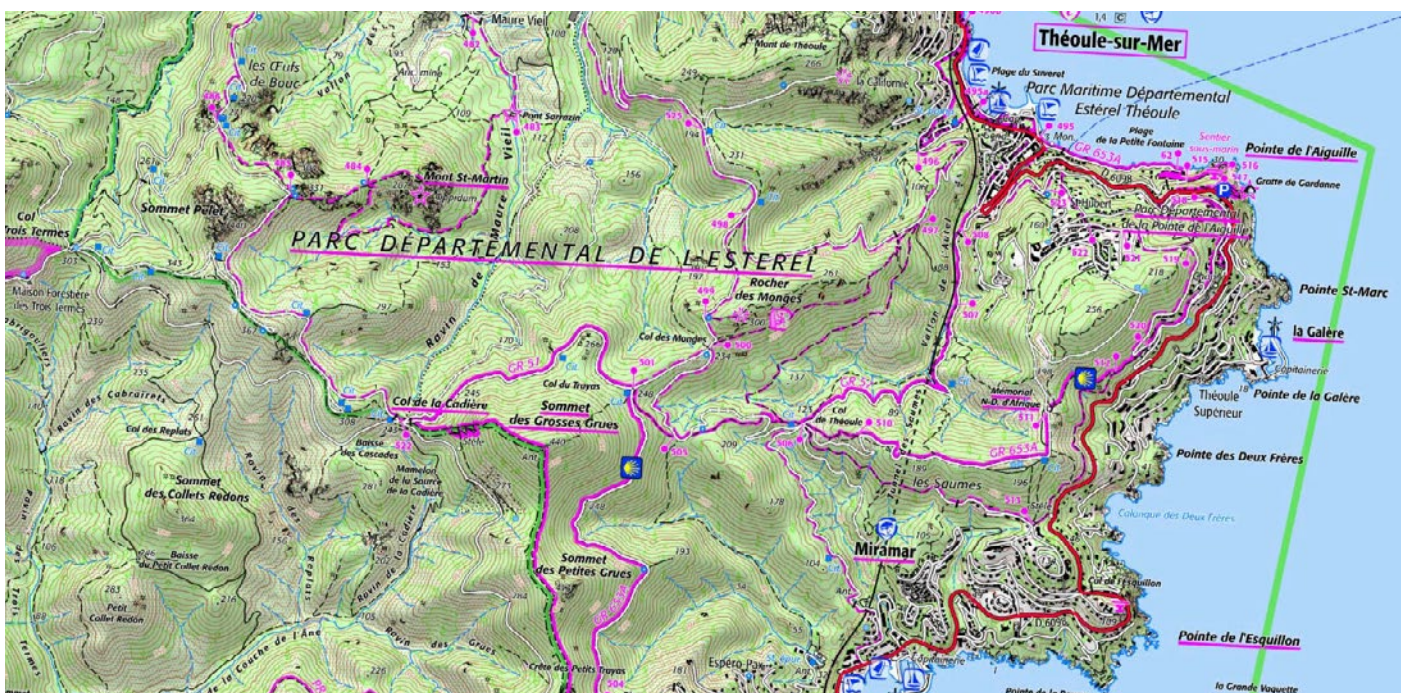
Des milieux naturels très fréquentés et sous pression

La fréquentation croissante des massifs naturels comme l'Estérel exerce une pression grandissante sur des écosystèmes déjà fragiles, menacés par les activités humaines et les usages récréatifs. Le piétinement en dehors des sentiers balisés dégrade les sols et la végétation, notamment dans les zones sensibles comme les dunes littorales, les maquis ou les forêts de chênes lièges, où la régénération est lente. Les risques d'incendie, amplifiés par la sécheresse estivale et les comportements imprudents (mégots, barbecues), ont conduit à la création de coupures DFCI (Défense de la Forêt Contre les Incendies), ces bandes débroussaillées qui quadrillent le massif pour limiter la propagation des feux. Pourtant, ces aménagements, bien que nécessaires, fragmentent parfois les habitats naturels et altèrent le paysage.

La gestion des déchets reste un défi majeur, avec des déchets abandonnés qui s'accumulent aux abords des parkings, des plages et des sites touristiques, malgré les campagnes de sensibilisation. Les accès en voiture et les parcs de stationnement, souvent saturés en haute saison, génèrent des problèmes de congestion et d'érosion aux abords des points de départ des randonnées.

Pour limiter ces impacts, certaines zones font l'objet de restrictions de circulation ou de quotas de stationnement, mais leur application reste inégale.

Les sites d'escalade, très prisés pour leurs falaises de rhyolite, sont également soumis à une forte pression, avec des voies surfréquentées, des dégradations de la roche et des perturbations pour la faune nicheuse. À cela s'ajoute la proximité des habitations et des jardins, où les plantes invasives (agaves, figuiers de Barbarie, mimosas) s'échappent et colonisent les milieux naturels, concurrençant les espèces locales.



Extrait de la carte IGN topographique mettant en évidence la concentration de chemins de randonnée à proximité des lieux habités.

Fondements du grand ensemble de paysage

Agriculture et paysages

Une agriculture discrète dominée par la production de fleurs coupées

Les paysages agricoles des massifs de l'Estérel et du Tanneron, dans les Alpes-Maritimes, se distinguent par leur faible emprise sur des territoires dominés par la forêt et les reliefs escarpés. L'Estérel, avec ses pentes rocheuses et son couvert forestier dense, ne compte aucune surface agricole significative, l'activité humaine s'y limitant à la sylviculture et au tourisme. En revanche, le Tanneron abrite une agriculture très localisée, principalement concentrée sur la culture du mimosa et de l'eucalyptus, qui s'épanouissent sur ses versants ensoleillés. Les rares surfaces planes, situées dans le fond de la vallée de l'Argentièrre, accueillent encore quelques parcelles d'oliviers, de vignes ou de prairies, vestiges d'une agriculture traditionnelle aujourd'hui marginalisée par la forêt et l'urbanisation.

Sur les pentes du Tanneron au-dessus de Mandelieu, l'agriculture est principalement marquée par la culture du mimosa, activité historique et emblématique de la région ainsi que par celle de l'eucalyptus décoratif. Les plantations de mimosa (*Acacia dealbata*), exploitées pour leur fleur coupée et leur bois, occupent une place centrale, avec des parcelles en terrasses ou sur des versants bien exposés, où le climat doux et les sols acides favorisent leur développement. Cette culture, à la fois ornementale et économique, donne lieu à une récolte hivernale (de janvier à mars), période pendant laquelle le massif se couvre de fleurs jaunes.

À côté du mimosa et de l'eucalyptus, on trouve aussi une agriculture méditerranéenne traditionnelle, mais plus dispersée : oliveraies, vignes (pour des vins de pays) et quelques vergers (figuiers, amandiers). Les pentes les plus douces ou les zones moins pentues peuvent accueillir des cultures fourragères ou des prairies pour l'élevage ovin ou caprin, tandis que les espaces les plus escarpés sont souvent laissés en friche ou colonisés par le maquis. L'élevage extensif (moutons, chèvres) reste présent, profitant des parcours boisés et des clairières. Enfin, certaines exploitations locales pratiquent une agriculture de niche, comme la production de miel (grâce aux fleurs de mimosa et de romarin) ou la cueillette de plantes aromatiques (thym, lavande), mais ces activités restent marginales par rapport à la dominance du mimosa.



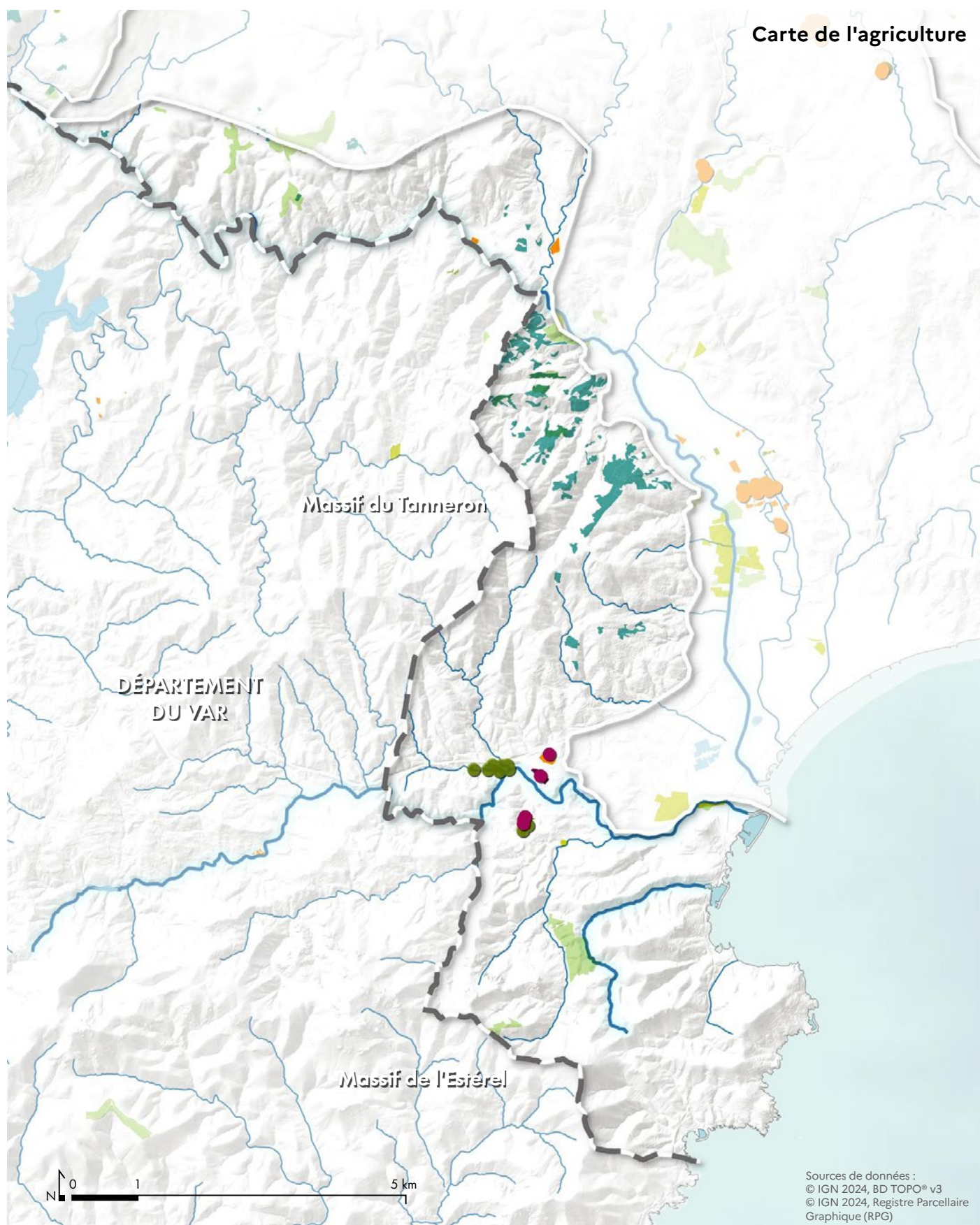
Vergers d'oliviers résiduels qui persistent sur les pentes de Pégomas. Leurs teintes bleutées se confondent, de loin, avec les eucalyptus.



Parcelle d'eucalyptus au premier plan et de mimosa au second plan sur les pentes du Tanneron.



Parcelle d'eucalyptus aux teintes bleutées, exploités pour la production de fleurs coupées décoratives.



Maraîchage et horticulture

- Oliveraies (petites parcelles)
- Vignes (petites parcelles)
- Culture du Mimosa pour fleurs coupées et bois
- Légumes et horticulture

Élevage

- Estives

Fondements du grand ensemble de paysage

Urbanisation et paysages

Une frange côtière tout aussi convoitée que les pentes bien exposées de l'arrière-littoral

Les massifs de l'Estérel et du Tanneron, dans les Alpes-Maritimes, présentent des dynamiques d'urbanisation contrastées, reflétant à la fois la pression foncière côtière et l'évolution récente des paysages de l'arrière-pays. Sur le littoral de l'Estérel, l'urbanisation s'étire sans interruption le long de la corniche, depuis La Napoule jusqu'à la limite départementale, où les résidences, les hôtels et les infrastructures touristiques se sont imbriqués dans un paysage dominé par les roches rouges et les pins maritimes. Cette conquête de la côte est récente si on la compare aux rivages de Cannes ou d'Antibes. En raison de la difficulté d'accès et de la pente parfois très forte, les constructions dans les années 1960 restent sporadiques sur le linéaire, concentrant sa population sur les villages de Théoule-sur-Mer ou La Napoule. À partir des années 1980 jusqu'aux années 2000, les constructions vont s'étendre et se densifier pour créer cet effet continu d'urbanisation. Avec cette nouvelle urbanisation des équipements portuaires et des aménagements de plages ou de digues ont vu le jour, ébréchant le caractère sauvage de cette côte.

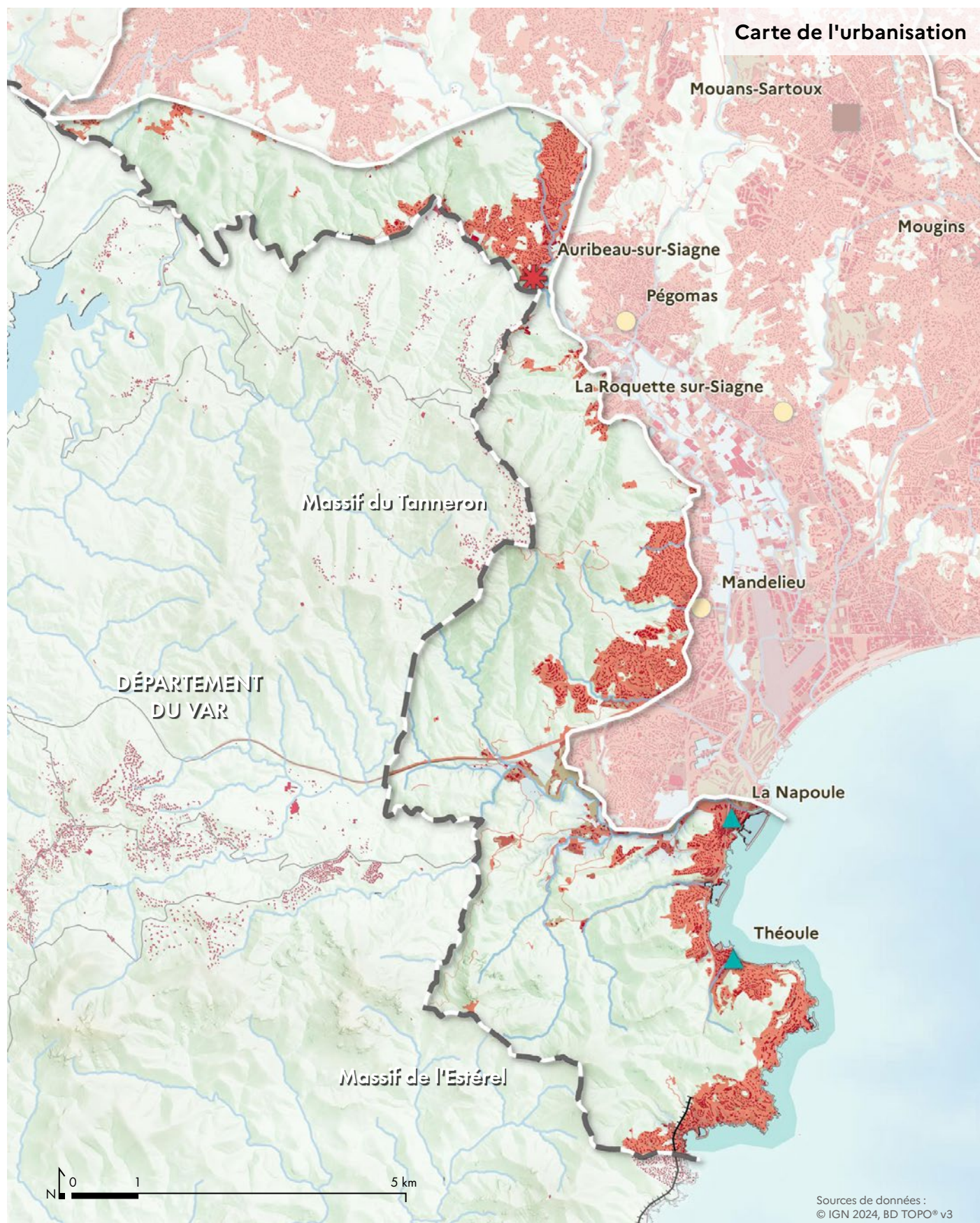
Cette frange côtière, très convoitée, a vu ses derniers espaces naturels grignotés par des constructions souvent perchées sur les pentes ou accrochées aux falaises, altérant parfois la perception des paysages

sauvages qui faisaient la réputation du massif. Cette urbanisation a non seulement conquis le bord de mer, les caps rocheux et les criques, s'installant au plus près du rivage, parfois sur les derniers rochers comme sur la Pointe du Trayas, mais elle a aussi conquis les pentes, créant une épaisseur de constructions très visibles depuis la mer. Il faut arriver à la limite départementale avec le Var pour que cette urbanisation cesse totalement après le dernier lotissement des Alpes-Maritimes « le Trayas supérieur » construit dans les années 1980 sur l'ensemble de la pente.

À l'inverse, le Tanneron, encore vierge de toute construction il y a cinquante ans, a connu une transformation rapide sous l'effet de la proximité des villes. Aujourd'hui, ses paysages bâtis se résument principalement à des extensions urbaines de Mandelieu-la-Napoule au sud et de Peymeinade au nord, où des lotissements et des résidences secondaires ont gagné les anciennes terrasses agricoles et les lisières forestières. Ces quartiers périphériques, très visibles depuis la plaine de la Siagne et recouvrant de façon très homogène les reliefs, banalisent ces paysages et diminuent la force des versants boisés du massif du Tanneron.



Urbanisation de Mandelieu-la-Napoule depuis Théoule-sur-Mer : une frange côtière très convoitée.



Fondements du grand ensemble de paysage

Des voies de communication historiques

Des massifs que l'on contourne

Avant les années 1960, les massifs de l'Estérel et du Tanneron étaient enclavés, traversés par seulement quelques axes routiers historiques qui en contournaient les reliefs escarpés plutôt que de les franchir. La corniche de l'Estérel, tracée entre Mandelieu-la-Napoule et Saint-Raphaël, constituait la principale voie de communication côtière, serpentant au pied des falaises rouges et offrant des vues spectaculaires sur la Méditerranée. Ce parcours touristique, déjà prisé au début du XXe siècle, permettait aux voyageurs d'admirer les criques sauvages, les pointes rocheuses (comme celles de l'Aiguille et de l'Esquillon) et les îlots comme l'Île d'Or, tout en évitant les obstacles naturels grâce à des tunnels creusés dans la roche, dont celui de la pointe de l'Aiguille, emprunté également par la ligne de chemin de fer Cannes-Grasse-Saint-Raphaël. Plus à l'intérieur, la vallée de l'Argentière servait de passage étroit entre La Napoule et Saint-Raphaël, tandis que la vallée de la Siagne, au nord, permettait de contourner le Tanneron pour relier Grasse et Cannes à l'arrière-pays.

Le train, suivant un tracé similaire à la route, longeait la corniche selon un itinéraire audacieux, avec des viaducs et des tunnels taillés dans la rhyolite, comme celui de l'Esquillon, qui évitait les caps les plus abrupts. Ces infrastructures, conçues pour épouser le littoral, soulignaient le caractère isolé des deux massifs, où les voies secondaires se limitaient à des chemins ruraux ou à des pistes forestières, desservant quelques hameaux ou exploitations agricoles perdues dans les vallons. Les routes existantes étaient avant tout utilitaires, reliant les villages perchés (comme Tanneron ou Saint-Cézaire) aux plaines littorales, sans véritable pénétration des zones montagneuses.



Train

 Ligne ferroviaire

Routes

 Autoroute

 Routes principales

 Routes secondaires

Chemins et sentiers

 Chemins agricoles

 Sentiers piétons

Fondements du grand ensemble de paysage



Chantier de construction de l'autoroute A8 dans le massif de l'Estérel en juin 1960.
©Archives départementales des Alpes-Maritimes, 22 Fi 670602001

Fondements du grand ensemble de paysage

Tout change dans les années 1970 avec la construction de l'autoroute A8, qui profite d'un passage naturel entre l'Estérel et le Tanneron (la dépression de la Siagne) pour relier la baie de Cannes à Nice et désenclaver la région. Ce chantier majeur, achevé en 1972, marque un tournant : l'autoroute, avec ses viaducs et ses tranchées, traverse désormais les contreforts des deux massifs, accélérant l'urbanisation et le développement touristique. Pourtant, malgré cette modernisation, le réseau secondaire reste peu dense : les voies créées depuis les années 1960-1980 ne sont souvent que des routes étroites, en impasse ou en lacets, desservant des lotissements ou des résidences isolées. Ces petites routes, comme celles menant aux hauts de Mandelieu ou aux collines de Peymeinade, s'insinuent dans les pentes boisées, mais sans structurer véritablement le territoire.

Aujourd'hui, si la corniche de l'Estérel reste un itinéraire mythique pour son paysage préservé, et si l'A8 a facilité les déplacements, les massifs conservent une part de leur caractère sauvage, avec des secteurs encore inaccessibles où les sentiers pédestres demeurent les seuls témoins d'une circulation ancienne, bien avant l'ère de l'automobile.

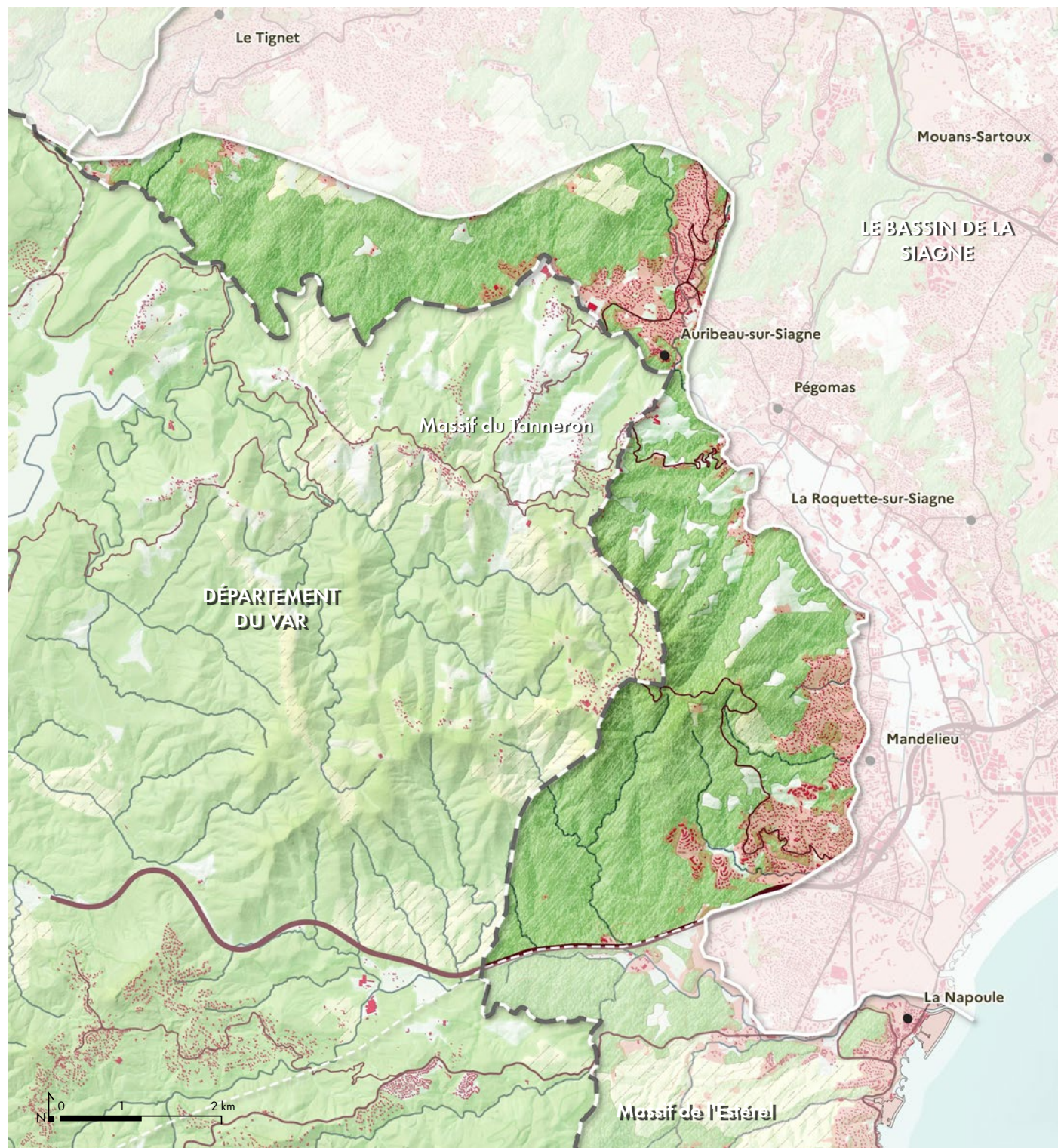
Des mobilités qui se côtoient mais ne se mélangent pas

Les routes actuelles ont été conçues uniquement pour la voiture, avec des chaussées étroites, des virages serrés et une absence quasi totale d'aménagements pour les piétons ou les cyclistes. Ces axes sinueux, souvent bordés de murs, de talus ou de végétation dense, ne laissent aucune place à une circulation douce, obligeant les randonneurs et les cyclistes à quitter rapidement le bitume pour gagner les sentiers forestiers ou les chemins de crête. Le monde motorisé et le monde naturel s'y côtoient sans se mélanger : d'un côté, des voies goudronnées saturées en haute saison, où les automobilistes recherchent des points de vue ou des accès aux plages ; de l'autre, un réseau de sentiers (GR®, PR, pistes DFCI) qui s'enfoncent dans les forêts, les garrigues et les vallons sauvages, réservé aux marcheurs et aux amoureux du silence.

Cette séparation nette entre les deux univers pose cependant un problème récurrent : les départs de randonnée, situés en bout de route, deviennent des zones de congestion où les parkings improvisés débordent sur les accotements, voire sur les espaces naturels. Les voitures stationnées en désordre bloquent parfois les passages, dégradent les bords de route et perturbent la tranquillité des lieux. Les randonneurs doivent souvent slalomer entre les véhicules pour atteindre les débuts des parcours, tandis que les riverains dénoncent les nuisances liées à cette affluence saisonnière. Ainsi, malgré la proximité entre les espaces urbanisés et les milieux préservés, la cohabitation reste difficile, et le passage d'un monde à l'autre se fait sans transition, comme si deux logiques se toléraient sans jamais se rencontrer.



Le massif du Tanneron



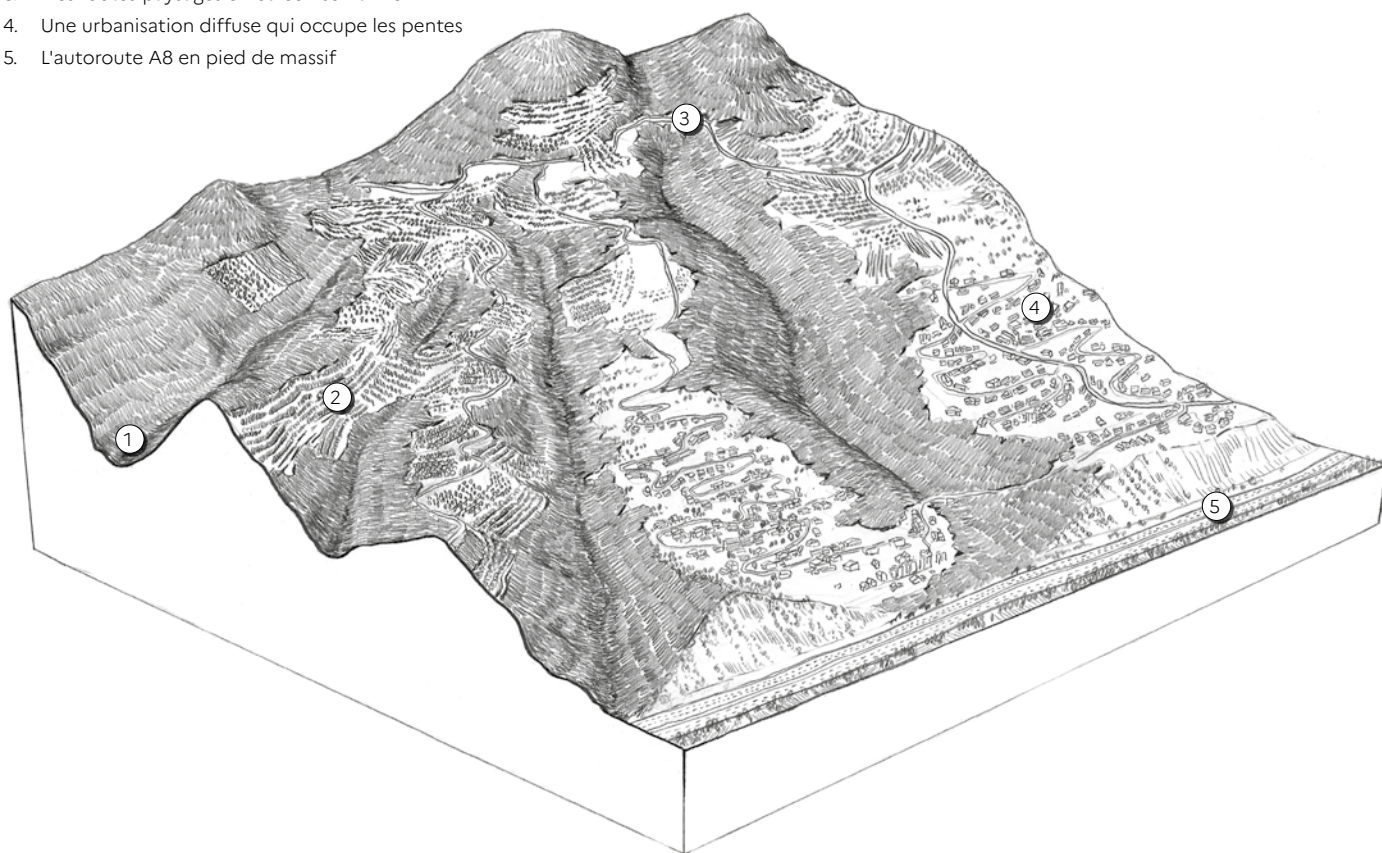
Communes concernées :

Le Tignet, Peymeinade, Auribeau-sur-Siagne, Pégomas, Mandelieu-la-Napoule

Caractéristiques de l'unité de paysage

Caractéristiques de l'unité de paysage

1. De profonds vallons boisés qui entaillent les pentes
2. Des cultures de mimosas et d'eucalyptus qui s'insèrent dans les pentes bien exposées
3. Des routes-paysages en balcon sur la mer
4. Une urbanisation diffuse qui occupe les pentes
5. L'autoroute A8 en pied de massif



Le Tanneron maralpin se caractérise par un massif boisé compris entre 10 et 450m d'altitude sur environ 2,5km d'épaisseur. Le massif est entaillé de plusieurs vallons abrupts qui affluent vers la Siagne. Les forêts de mimosa illuminent les versants ensoleillés en vastes étendues jaunes l'hiver, tandis que les chênaies et les garrigues occupent les sols acides et les ubacs. Au sud de l'unité, les reliefs accidentés du Tanneron n'ont pas suffi à limiter l'urbanisation des pentes de Mandelieu-la-Napoule qui s'offrent de remarquables vues sur la mer et le Golfe de la Napoule. Au nord, l'urbanisation de Peymeinade s'est installée sur les secteurs relativement plats en surplomb de la vallée de la Siagne.

Si le massif du Tanneron se trouve majoritairement dans le département du Var, ses dernières pentes orientales donnant sur la vallée de la Siagne s'inscrivent dans les Alpes-Maritimes. Cette unité est donc partagée avec le département voisin et s'inscrit en continuité de l'unité n°20 de l'Atlas des paysages du Var (Les massifs du Tanneron et la Colle du Rouet).

Les limites de l'unité sont motivées par le relief, en particulier le début de la plaine de la Siagne à l'est. Elle est partagée en deux parties : au nord les versants de Peymeinade en rive gauche de la Siagne, au sud les versants de Mandelieu et de Pégomas en rive droite de la Siagne, et au centre, le bourg perché d'Auribeau-sur-Siagne.

Valeurs spécifiques

de l'unité de paysage



Les principales valeurs paysagères du massif du Tanneron portent sur :

- *Des routes paysages en balcon sur le Golfe de la Napoule*
- *De profonds vallons qui plongent vers la plaine de la Siagne*
- *Des mimosas qui illuminent les pentes du Tanneron en hiver*
- *Des chênes-lièges qui témoignent d'un milieu naturel singulier*

Des routes paysages en balcon sur le Golfe de la Napoule

Les routes départementales 309 et 92 suivent les courbes de niveau et traversent les vallons en balcon sur la plaine de la Siagne et le Golfe de la Napoule. Elles offrent de remarquables panoramas, mis en valeur par la sobriété de leurs abords : absence de glissière, bas-côtés enherbés, ponctuation d'arbres silhouettes, etc.

Depuis les hauteurs de Mandeulieu-la-Napoule, la vue est dégagée jusqu'aux îles de Lérins. Les crêtes boisées du parc de Valmasque et du Paradou forment une limite puissante à l'horizon et délimitent clairement la baie de Cannes.



La route départementale 92 contourne le Grand-Duc. Située à la fois proche de la plaine et en hauteur, elle offre des vues "suspendues".



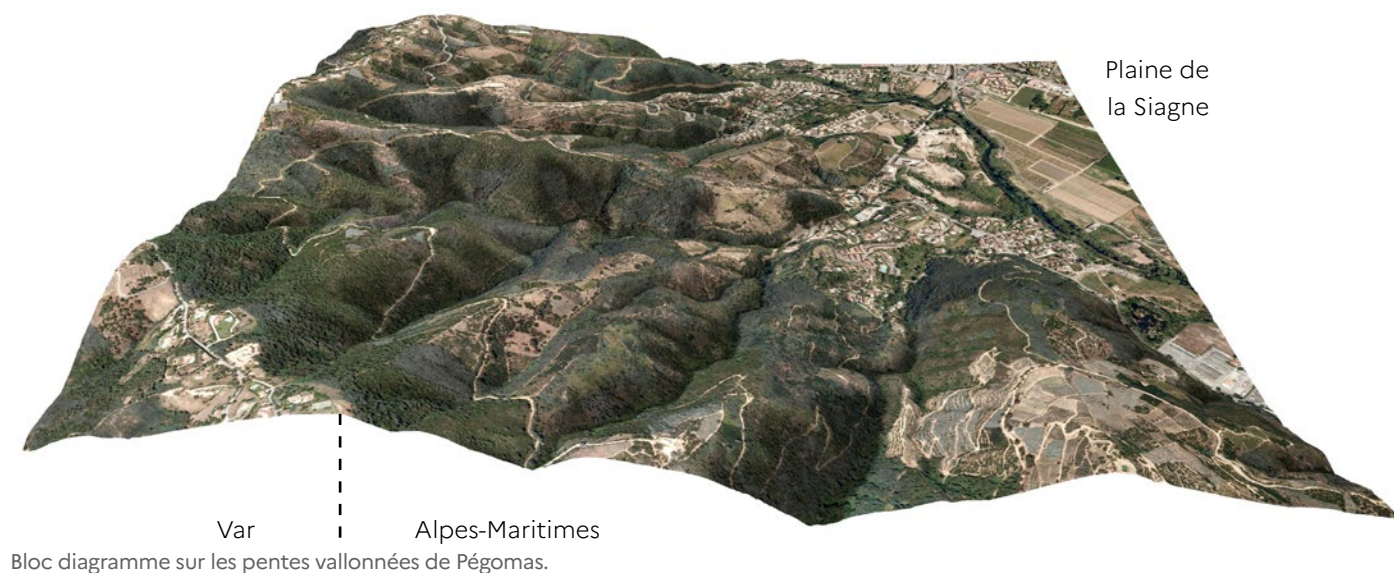
Vue sur la plaine de la Siagne au premier plan et la baie de Cannes au second, entrecoupées de reliefs boisés caractéristiques.

Valeurs spécifiques de l'unité de paysage

De profonds vallons qui plongent vers la plaine de la Siagne

La limite entre le département des Alpes-Maritimes et celui du Var prend appui sur la ligne de crête. Entre celle-ci et la plaine de la Siagne, un ensemble de vallons entaillent les pentes boisées et agricoles. Sur cette image, sont visibles les vallons du Grand Salomon, du Caoupré, de Touer Cour, du Pé de l'Âne, de la Figuière,

de Loubonnières, de la Sardine et de Cabrol. Les plus longs d'entre eux font seulement 3km et peuvent creuser les collines de plus de 100m de profondeur. Ils forment un paysage unifié fortement découpé par les reliefs.



Route en balcon sur le vallon de Valcros.

Valeurs spécifiques de l'unité de paysage

Des mimosas qui illuminent les pentes du Tanneron en hiver

Le mimosa, introduit sur le massif du Tanneron à partir du XIXe siècle, s'est progressivement imposé comme une essence emblématique de ce territoire, utilisée pour la production de fleurs coupées et exportée sur le territoire national. Les vastes étendues de mimosas, reconnaissables à leur floraison hivernale dorée, forment des paysages singuliers et attractifs (Panorama des mimosas, Route du mimosa, arboretum, etc.).

Cette essence présente toutefois un caractère invasif qui tend à appauvrir la biodiversité du massif et à réduire sa résistance aux feux de forêt. Son expansion rapide (forte capacité de dissémination et bonne adaptation aux conditions méditerranéennes), peut entraîner une compétition avec les formations sclérophylles locales et les landes à cistes.



Randonnées dans le mimosa à Mandelieu-La-Napoule. ©LesvoyagesdeLauriane (gauche et centre), ©ClubRando06 (droite).



Forêt communale de Mandelieu. ©Mandelieu-tourisme

Valeurs spécifiques de l'unité de paysage

Des chênes-lièges qui témoignent d'un milieu naturel singulier

La présence du chêne-liège témoigne des sols acides et siliceux du massif du Tanneron, et d'une longue histoire de relation entre les Hommes et leur territoire. Les suberaies (plantations de chênes-lièges pour l'exploitation de leur écorce) ponctuent les pentes du Tanneron. Le Tanneron et l'Estérel sont les deux seuls massifs maralpin qui accueillent cette essence Méditerranéenne caractéristique et rare à l'échelle nationale.

Elle tend aujourd'hui à être remplacée par des plantations d'eucalyptus plus combustibles et propices aux feux de forêt. Dans ce paysage dominé par une végétation sclérophylle, les anciennes suberaies sont ponctuées de clairières et de formations arbustives basses (cistes, lavandes, bruyères) riches en biodiversité.



Route étroite bordée de chênes-lièges en alignement.

Valeurs spécifiques de l'unité de paysage

Dynamiques d'évolution

de l'unité de paysage

Les principales dynamiques d'évolution des paysages du massif du Tanneron portent sur :

- *Le développement des domaines floricoles*
- *L'étalement urbain de Mandelieu-la-Napoule*
- *L'étalement urbain d'Auribeau-sur-Siagne et la disparition des terres agricoles nourricières*

Le développement des domaines floricoles

Dès les années 1920, des horticulteurs locaux commencent à sélectionner et à croiser des variétés d'*Acacia dealbata* pour obtenir des plants adaptés à la fleur coupée. À partir des années 1950, le territoire connaît une expansion significative des plantations de mimosa.

Les incendies de 1970, bien que dévastateurs, ont paradoxalement accéléré cette dynamique en libérant des espaces propices à la colonisation naturelle et à la replantation du mimosa, renforçant ainsi la vocation floricole du massif. Le Tanneron s'impose alors comme le berceau de la culture du mimosa en Europe, avec une production structurée autour de forceries familiales qui se diversifient avec les plantations d'eucalyptus.

Par endroits, comme sur les pentes de Pégomas, des domaines sont créés ex nihilo sur des espaces naturels. Ils ont dessiné, depuis les années 1970, de véritables paysages agricoles composés de parcelles d'eucalyptus, de mimosa ou d'olivier.



Développement d'un domaine floricole dans le massif du Tanneron, sur les pentes de Pégomas.

Dynamiques d'évolution de l'unité de paysage

Mimosa

Eucalyptus

2020



Dynamiques d'évolution de l'unité de paysage

L'étalement urbain de Mandelieu-la-Napoule

Depuis les années 1960, en particulier avec la création de l'autoroute A8, Mandelieu-la-Napoule connaît un phénomène d'étalement urbain de maisons individuelles en quartiers pavillonnaires sur les pentes du Tanneron.

Les pentes de Mandelieu-la-Napoule connaissent alors une privatisation progressive des vues panoramiques et des chemins publics. Des propriétés luxueuses se sont peu à peu étendues sur des parcelles autrefois accessibles. Dans les années 1970-1980, de larges opérations de lotissement se sont accaparées d'importants morceaux de territoire désormais clôturés en impasse (comme les domaines Grand-Duc ou Bellevue). En clôturant des accès ou en obstruant des points de vue emblématiques, elles dégradent le patrimoine commun de l'accès aux belvédères. La marchandisation des paysages et la restriction des accès laissent craindre une perte irréversible du caractère public et partagé du littoral azuréen.

Au-delà des vues et accès publics, cette dynamique d'urbanisation aujourd'hui révolue a montré toutes ses limites :

- Une augmentation du risque d'incendie et un besoin de mettre en œuvre des pare-feux en lisière ayant une incidence sur les paysages et la biodiversité du massif ;
- Une augmentation du risque d'inondation à l'aval (cf. Grand ensemble "Bassin de la Siagne" et unité de paysage "Embouchure de la Siagne") ;
- Une augmentation de la dépendance à la voiture pour de courts trajets et un développement important des espaces de stationnement au détriment d'autres usages ;
- Une dégradation de l'effet de centralité pour Mandelieu-la-Napoule ;
- Une dégradation des milieux et des continuités écologiques inhérentes aux paysages du Tanneron.
- Une dégradation du paysage du Tanneron depuis le bassin de la Siagne et les hauteurs de Cannes. L'espace naturel sec du Tanneron étant moins verdoyant que d'autres secteurs du département, les lotissements sont perceptibles de loin.

Les terrains offrant une vue sur la mer et la plaine de la Siagne ont fait l'objet d'une urbanisation dès les années 1930 avec villas et maisons cossues. Ces parcelles se sont rapidement densifiées.

La création de l'autoroute A8 en remblais complexifie le passage du cours d'eau de la Théoulière et des chemins, formant une coupure urbaine importante.

Ouverture de clairières agricoles, plantations de mimosa et eucalyptus dans l'espace naturel.

Artificialisation des sols dans le bassin versant de la Théoulière, accélération des eaux de ruissellement, augmentation du risque d'inondation à l'aval.

Quartiers construits en impasse dans les années 1980.

Persistance de la coupure urbaine de l'autoroute A8.

1970



2023



Urbanisation des pentes du Tanneron aux abords de l'autoroute A8 à Mandelieu-la-Napoule (Vallon de la Théoulière).

Dynamiques d'évolution de l'unité de paysage

L'étalement urbain d'Auribeau-sur-Siagne et la disparition des terres agricoles nourricières

Auribeau-sur-Siagne occupe un site perché en recul du littoral, sur un promontoire naturel à la confluence de la Siagne et du Riou.

Le bourg a connu une urbanisation de ses abords, en particulier sur les anciennes terres agricoles. La plaine du Riou représentait en effet l'un des rares terrains plats et faciles d'accès permettant de répondre à la demande croissante en logements, en infrastructures touristiques et en équipements publics.

Cette dynamique s'est principalement déroulée à partir des années 1960 et a pu dégrader le site. Les plaines et les prés à proximité du village ont été presque entièrement recouverts par les constructions. Seules quelques rares parcelles agricoles ont su être préservées à proximité de la Siagne.

Ce phénomène d'urbanisation a eu pour conséquence :

- une artificialisation massive des sols, en particulier le long des axes routiers ;
- une fragmentation des écosystèmes, notamment des zones humides et des pentes boisées, par des infrastructures ou des espaces urbanisés ;
- une canalisation des fleuves, rivières et canaux avec une réduction des champs d'expansion des crues ;
- une perte progressive des terres agricoles nourricières, morcelées et soumises à une spéculation foncière qui les transforme en friches.

Silhouette urbaine d'Auribeau-sur-Siagne



Auribeau-sur-Siagne pris de la route vers 1900.
©Archives départementales des Alpes-Maritimes - 60 Fi 10529

Silhouette masquée par des constructions dans les pentes

Constructions récentes



L'urbanisation des pentes d'Auribeau-sur-Siagne conduit à une dégradation du site perché.

Dynamiques d'évolution de l'unité de paysage



Vue sur la campagne d'Auribeau-sur-Siagne et ses cultures vers 1900. ©Archives départementales des Alpes-Maritimes - 60 Fi 1367 (en haut)

Dynamiques d'évolution de l'unité de paysage

Enjeux majeurs

de l'unité de paysage

Les enjeux majeurs de paysage du massif du Tanneron portent sur :

- *La qualité des paysages naturels et agricoles des versants*
- *La préservation des terres agricoles nourricières de la vallée de la Siagne*
- *La maîtrise de l'urbanisation*

La qualité des paysages naturels et agricoles des versants

Les pentes du Tanneron se présentent comme un paysage naturel et agricole diversifié. Les versants difficiles d'accès sont généralement boisés et non exploités par l'agriculture. Les parties sommitales, les pentes bien exposées et faciles d'accès sont quant à elles exploitées pour la production de fleurs coupées décoratives (mimosa et eucalyptus) et par endroits de vergers d'olivier.

L'ensemble compose un véritable paysage naturel et agricole dont les domaines floricoles participent pleinement. L'organisation et la conduite des fûts de mimosa et d'eucalyptus en têtard ou en cépées, dessinent des lignes de force dans le paysage, généralement dans le sens de la pente. Les cycles de production (annuelle ou bisannuelle pour les mimosas, et tous les 5 à 7 ans pour les eucalyptus), produisent un morcellement particulièrement visible des parcelles, qui peut donner une impression de "patchwork" désorganisé, accentué par le contraste des couleurs (jaunes et bleutées) avec le vert sombre des chênes et des pins. L'organisation des domaines floricoles, à l'image de certains paysages viticoles qui dessinent une véritable marqueterie, gagnerait à être plus lisible dans le paysage et composée avec l'espace naturel en interstices.

Par ailleurs, le caractère envahissant du mimosa fragilise l'espace naturel du Tanneron. La gestion de cette essence nécessite donc une attention particulière pour concilier son rôle économique avec la préservation



Parcelles plantées d'eucalyptus et de mimosa à proximité d'Auribeau-sur-Signe.

des équilibres écologiques du massif. Des actions de régulation devraient permettre de limiter son expansion et de maintenir la mosaïque des paysages du Tanneron, en particulier si son développement compromet la préservation des chênes-lièges.

Enfin, les plantations d'eucalyptus assèchent les sols, en raison de leur système racinaire profond et de leur forte consommation en eau. Elles réduisent significativement les ressources hydriques disponibles pour les autres espèces végétales, compromettant la biodiversité, la santé des sols et leur capacité à infiltrer l'eau et à limiter les ruissellements.



Parcelles plantées d'eucalyptus à proximité d'Auribeau-sur-Signe : les différents stades de végétation morcellent les versants.

La préservation des terres agricoles nourricières de la vallée de la Siagne

Cette unité de paysage est dominée par la forêt, et les espaces dédiés à la production alimentaire sont très faibles. Ils se concentrent sur les berges du Riou et de la Siagne aux abords d'Auribeau-sur-Siagne (quartier du Vieux Moulin par exemple).

Historiquement dédiées au maraîchage et aux vergers, ces terres sont aujourd'hui menacées par l'urbanisation (zones logistiques, résidences, parkings). L'enjeu de préserver ces terrains, bien que morcelés par l'urbanisation, devient un enjeu fondamental pour l'autonomie alimentaire du territoire.



Terres cultivées sur les berges de la Siagne à Auribeau-sur-Siagne.

La maîtrise de l'urbanisation

La pression urbaine, notamment aux abords de Mandelieu-la-Napoule, Auribeau-sur-Siagne et Peymeinade, menace de banaliser les versants boisés déjà fragmentés par des lotissements et des résidences secondaires.

Face à la privatisation grandissante des vues depuis l'espace public, il devient important de maîtriser l'urbanisation pour préserver les ouvertures restantes. Certains panoramas remarquables méritent d'être mis en valeur. Les documents d'urbanisme auraient intérêt à repérer les derniers points de vue depuis l'espace public pour réglementer la constructibilité et les hauteurs de certaines parcelles stratégiques.

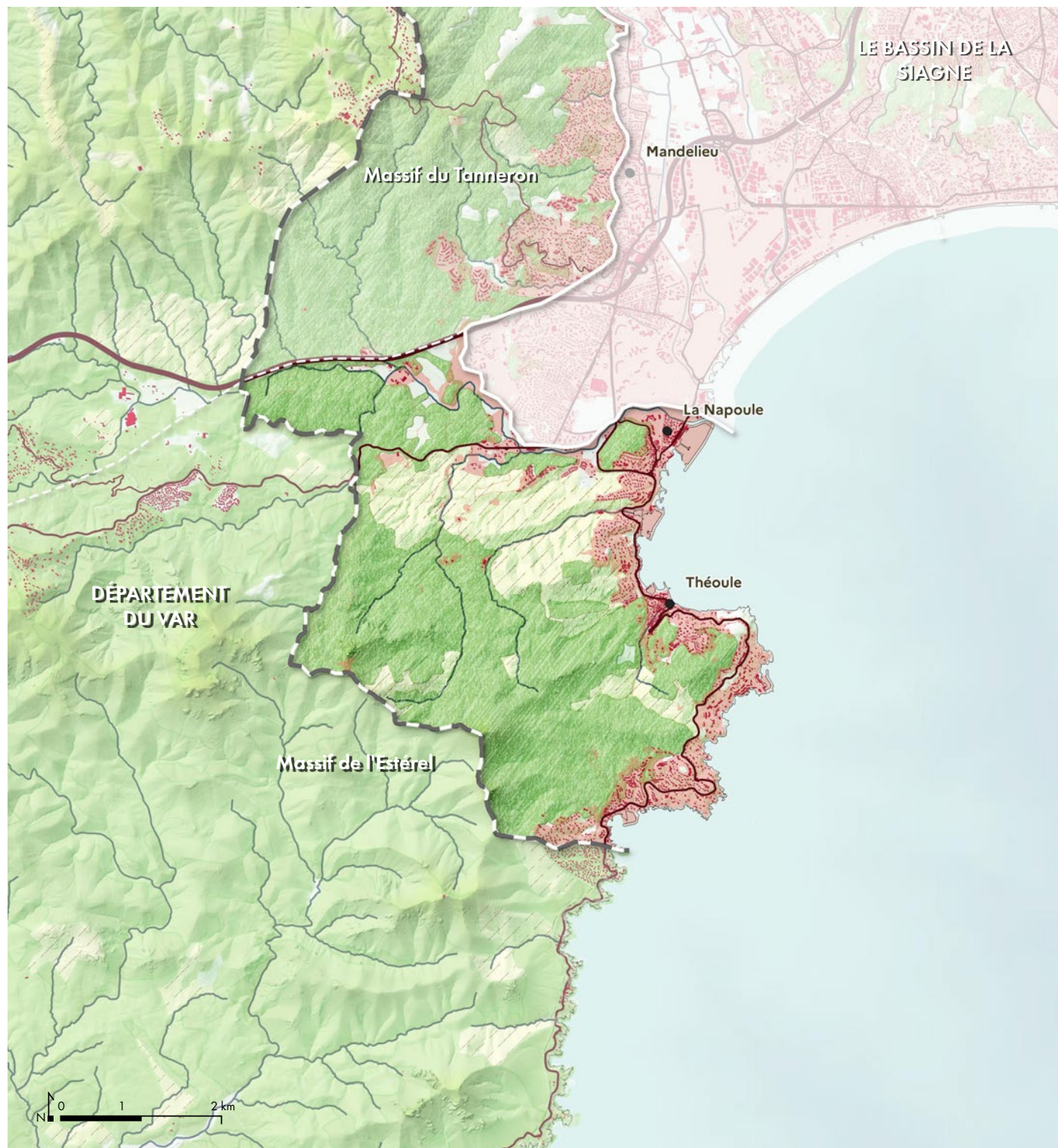
Dès lors, il s'agirait non seulement de stopper l'étalement urbain et de préserver les coupures d'urbanisation fragiles, mais aussi de pouvoir requalifier les espaces publics.

Il s'agirait de porter une attention particulière à :

- La qualité des rues et des chemins ;
- La qualité et la transparence des clôtures et des limites parcellaires ;
- L'enfouissement des réseaux ;
- L'organisation et la qualité des poches de stationnements en lien avec la valorisation du patrimoine arboré et urbain.



Le massif de l'Estérel



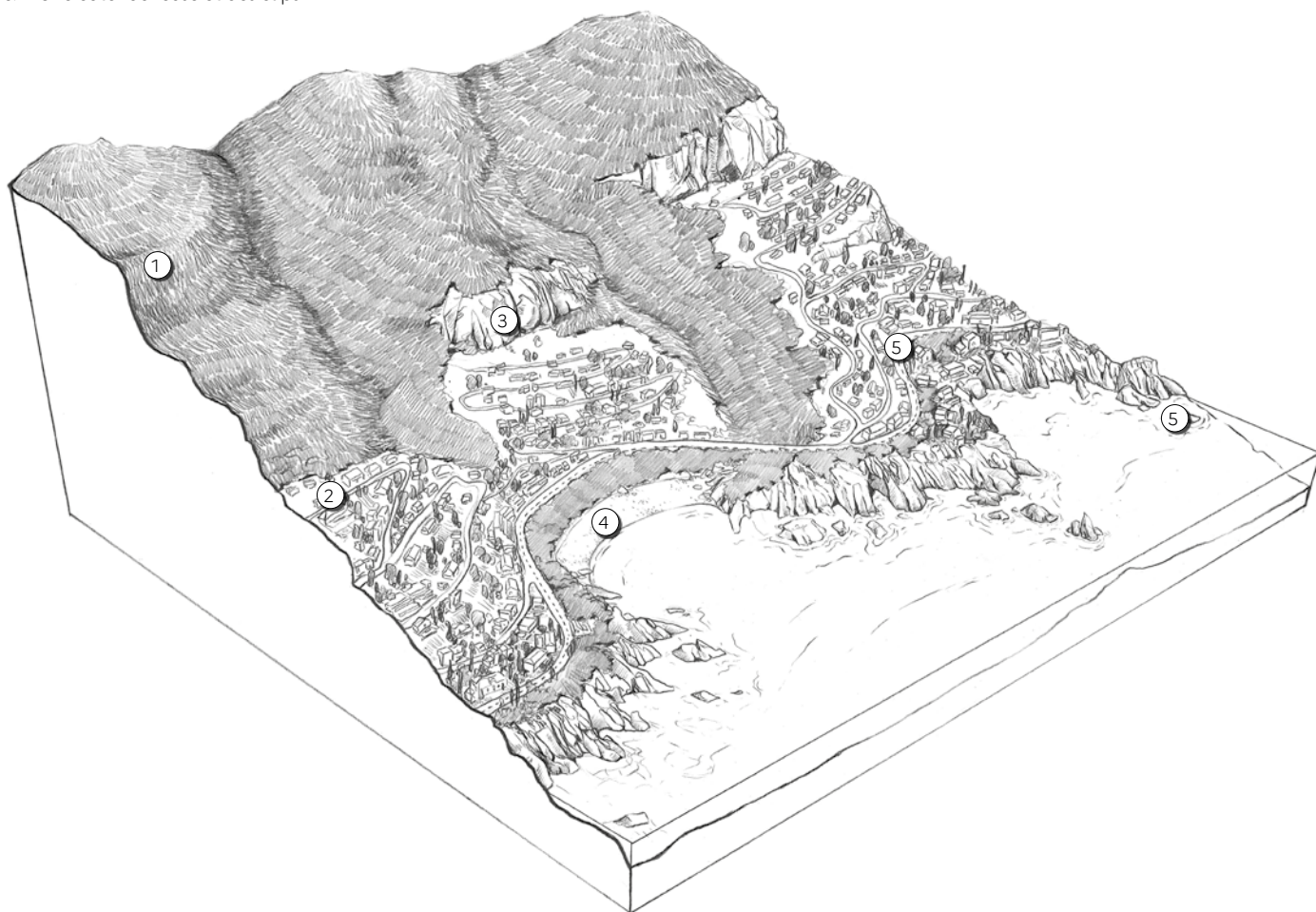
Communes concernées :
Mandelieu-la-Napoule, Théoule-sur-Mer

Caractéristiques de l'unité de paysage

Caractéristiques

de l'unité de paysage

1. De fortes pentes boisées et riches en biodiversité
2. Une urbanisation diffuse qui occupe les pentes
3. Une roche rouge (rhyolite) puissante dans le paysage
4. Des criques et plages confidentielles
5. La route de la corniche ouverte sur la mer
6. Une côte rocheuse et des caps



Le Massif de l'Estérel maralpin se caractérise par l'omniprésence de la couleur lie-de-vin de la roche qui se rencontre aussi bien dans les aiguilles rocheuses que dans l'architecture vernaculaire.

Il se distingue du Tanneron par sa géologie ancienne et singulière et par son caractère littoral. Plusieurs sommets comme les Grosses Grues ou le Mont Théoule offrent en effet des belvédères naturels sur la Méditerranée et les criques aux eaux turquoise.

Si le massif de l'Estérel se trouve majoritairement dans le département du Var, ses dernières pentes orientales s'inscrivent dans les Alpes-Maritimes. Cette unité est donc partagée avec le département voisin et s'inscrit en continuité de la n°10 de l'Atlas des paysages du Var (L'Estérel).

Les limites nord de l'unité sont motivées par la nature de la roche ainsi que par le vallon de l'Argentière (entre N7 et l'autoroute A8 qui contourne le massif).

Valeurs spécifiques

de l'unité de paysage

Les principales valeurs paysagères du massif de l'Estérel portent sur :

- *Une roche lie-de-vin puissante dans le paysage*
- *Un espace naturel boisé remarquable*
- *Une côte rocheuse confidentielle*
- *Une route paysage sur la corniche*

Une roche lie-de-vin puissante dans le paysage

La couleur lie-de-vin de la roche contraste avec le vert de la végétation et l'émeraude translucide des criques. Elle se retrouve dans l'architecture locale, sur les murs et les enduits.

Ainsi, elle s'impose avec force dans le paysage de l'Estérel et en fait l'une de ses spécificités les plus manifestes.



Éperon rocheux jouant des contrastes de couleurs avec les pins.



Mont de Théoule surplombant la ville.



Château de Théoule construit en pierre locale.

Valeurs spécifiques de l'unité de paysage

Un espace naturel boisé remarquable

Le massif de l'Estérel abrite un espace naturel boisé remarquable, où les forêts denses de pins maritimes, de chênes verts et de chênes-lièges couvrent près de 90 % du territoire. Adaptés aux sols siliceux et au climat méditerranéen, ces bois forment un couvert végétal structuré par des reliefs escarpés et des vallons ombragés. La présence de zones protégées, comme le site classé ou les espaces naturels sensibles, préserve des paysages diversifiés et d'une grande richesse biologique.



Plantations de chênes-lièges sur le bord de la route départementale 6007 et le domaine de Maure Vieil au second plan.

Valeurs spécifiques de l'unité de paysage

Une côte rocheuse confidentielle

Sur le massif de l'Estérel, la côte rocheuse rouge plonge abruptement dans une mer turquoise aux eaux cristallines. Elle se caractérise par un littoral fortement découpé, composé de criques étroites et escarpées et de pointes rocheuses.

L'accès au littoral reste très sélectif : certaines criques ne sont accessibles que par des escaliers taillés directement dans la roche, par des sentiers escarpés ou depuis des propriétés privées.

Jusqu'à Théoule-sur-Mer, le sentier du littoral permet de longer le trait de côte. La plupart des criques sont bordées de galets rouges ou de rochers. La baignade y est souvent non surveillée, renforçant le caractère préservé et sauvage de ces lieux.



Côte rocheuse en limite du département du Var.



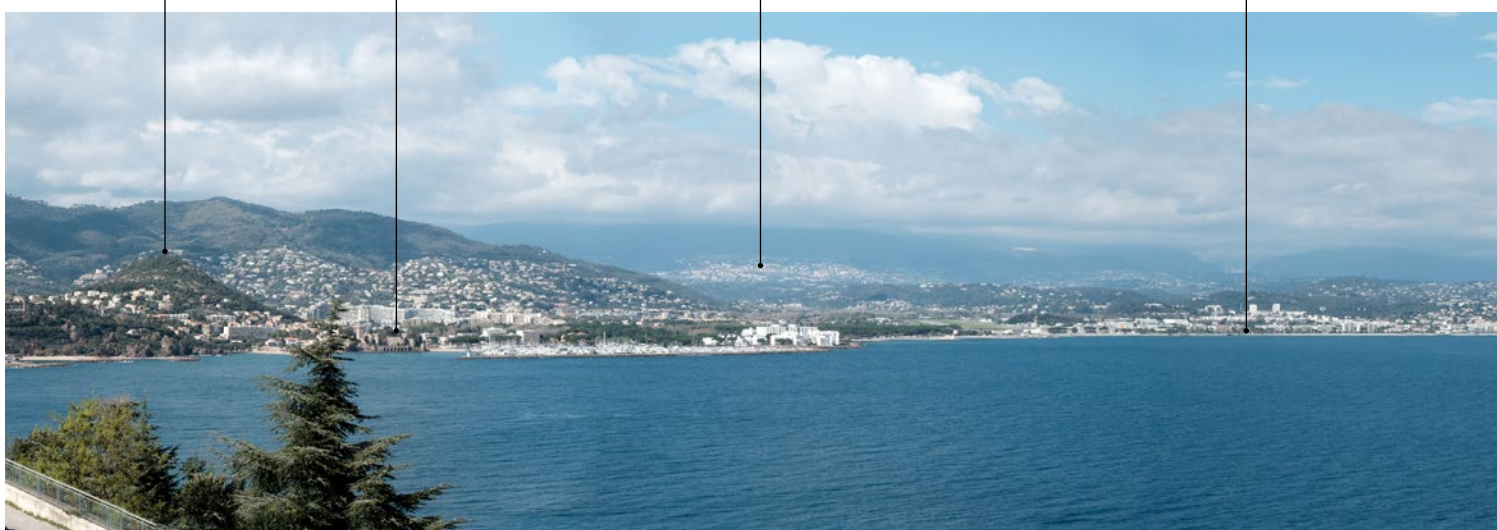
Falaises habitées qui "plongent" dans la mer à Théoule-sur-Mer.

San Peyre

La Napoule

Grasse

La Bocca



Le boulevard de la Corniche d'Or à Théoule-sur-Mer offre des vues dégagées sur l'ensemble du Golfe de la Napoule.

Valeurs spécifiques de l'unité de paysage

Une route-paysage sur la corniche

La corniche de Théoule-sur-Mer offre une mise en scène spectaculaire des paysages littoraux méditerranéens. La route départementale 6098 épouse les contours des falaises rouges de l'Estérel et surplombe la Méditerranée. Ce tracé sinueux, creusé dans la rhyolite, révèle des vues spectaculaires sur les criques rocheuses, les pointes découpées comme l'Aiguille ou l'Esquillon, les îles de Lérins, la baie de Cannes et les eaux translucides bordées par des silhouettes de pins maritimes.

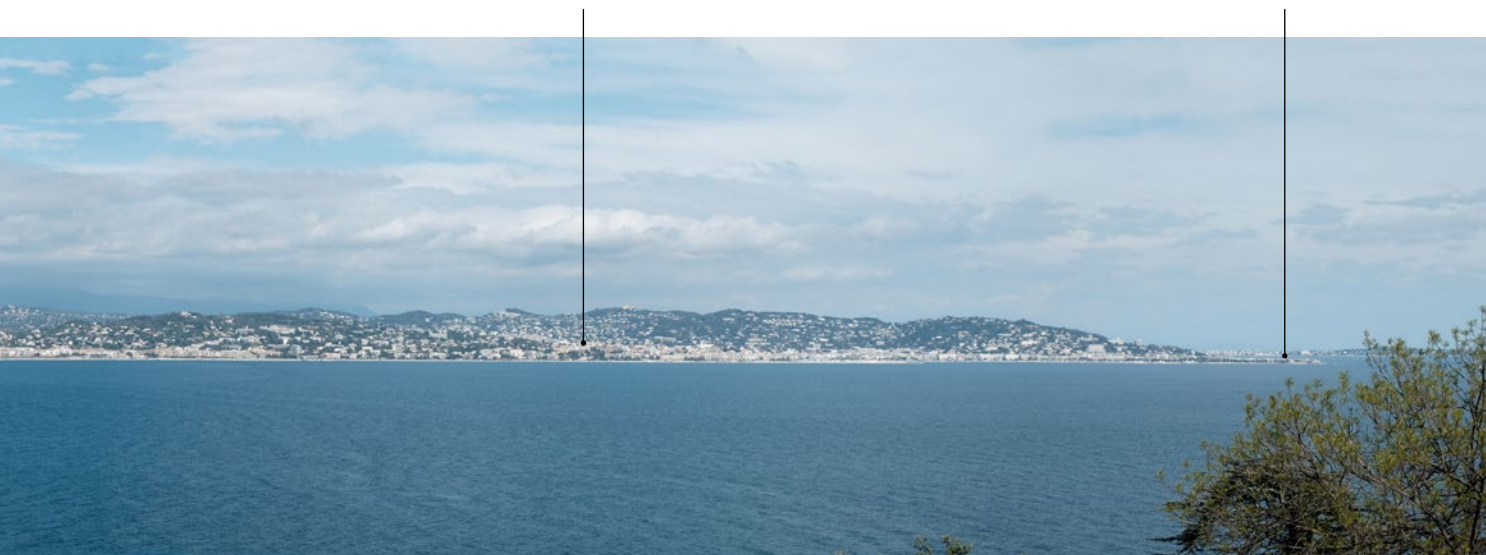
Ponctuée de tunnels et de viaducs, cette route historique est très peu gênée par les constructions, qui s'insèrent suffisamment en contrebas ou à distance et laissent ainsi des vues dégagées.



Vue dégagée depuis la route départementale 6098 à Théoule-sur-Mer.

Cannes

Pointe de la Croisette



Valeurs spécifiques de l'unité de paysage

Dynamiques d'évolution

de l'unité de paysage

La principale dynamique d'évolution des paysages du massif de l'Estérel porte sur :

- *L'urbanisation de la côte*

L'urbanisation de la côte

La côte de Théoule-sur-Mer a connu un développement urbain à partir des années 1930. Celui-ci peut s'expliquer par sa situation exceptionnelle sur la côte.

Bien que la morphologie du terrain soit peu propice aux constructions (terrains instables, pentes abruptes), celles-ci s'y sont installées sans forcément tenir compte des sols, des fleuves côtiers, des cols et des crêtes. La conquête des reliefs est particulièrement préjudiciable d'un point de vue des paysages et en matière de risques.

Par ailleurs, on observe une privatisation des vues panoramiques et des chemins publics, même si le développement des constructions sur le bord de la route des corniches a su, pour sa part, laisser les vues régulières et dégagées (clôtures transparentes, construction en contre-bas ou éloignée de la route, etc.).

Cela étant dit, l'unité de paysage du massif de l'Estérel maralpin n'a pas connu de profondes dynamiques d'évolution des paysages, en comparaison avec d'autres unités du département. Les espaces naturels de l'Estérel, très protégés, ont peu évolué au cours des dernières décennies.



Urbanisation du quartier de Miramar à Théoule-sur-Mer.



Urbanisation des pentes, conquête d'espaces sur la mer, reconquête forestière et fermeture des paysages naturels à Théoule-sur-Mer.

Dynamiques d'évolution de l'unité de paysage

Enjeux majeurs

de l'unité de paysage

Les enjeux majeurs de paysage du massif de l'Estérel portent sur :

- *La maîtrise de l'urbanisation*
- *La préservation du patrimoine XXe siècle*
- *La place des mobilités douces sur la corniche*
- *L'accueil du public dans l'espace naturel de l'Estérel*

La maîtrise de l'urbanisation

La commune de Théoule-sur-Mer a connu un développement de l'urbanisation le long de sa côte. Depuis le littoral, celle-ci s'élève sur les versants à proximité des voies en corniche. L'incidence visuelle est très forte, d'autant que les constructions s'imposent au relief et, par endroits, "recouvrent" la géographie. Elle gagne les lignes de crêtes ou artificialise les talwegs des fleuves côtiers.

Une maîtrise de l'urbanisation devrait permettre à ce territoire accidenté une plus grande résilience face aux changements climatiques et aux épisodes de catastrophes, en particulier les fortes pluies et les incendies.



Ensemble de constructions trop compact et trop clairs.



Édifice hors d'échelle sur une ligne de crête.



Urbanisation du quartier de Miramar à Théoule-sur-Mer : les constructions recouvrent l'ensemble du relief, ne laissant qu'une faible respiration au trait de côte. Une grande résidence sur la partie sommitale a récemment été démolie.

Plus globalement, il s'agirait de porter une attention singulière :

- Aux cols, éperons rocheux et lignes de crêtes, recherchés pour s'offrir des vues remarquables, qui sont particulièrement sensibles d'un point de vue des paysages. Ils devraient faire l'objet d'une préservation stricte ;
- À la colorimétrie des édifices ;

- À la hauteur des édifices et leurs rapports à l'existant ;
- À la continuité et la qualité des rues et des chemins ;
- À la qualité et la transparence des clôtures et des limites parcellaires en mobilisant davantage le savoir-faire des murs en pierre sèche et la ressource locale ;
- À l'organisation et la qualité des poches de stationnement en lien avec la valorisation du patrimoine arboré et urbain.

L'utilisation de teintes rouges n'est pas toujours le choix le plus discret, d'autant que celles-ci s'éloignent généralement de la couleur de la roche.

Choix colorimétrique assez discret sur cette opération récente.

Les édifices trop clair sont particulièrement visibles et contrastent avec la végétation sombre.



Au Trayas (Théoule-sur-Mer), les choix colorimétriques sur les édifices présentent des qualités assez inégales. Les teintes brunes / verts sombres semblent s'inscrire plus discrètement et harmonieusement dans le paysage de l'Estérel.

Enjeux majeurs de l'unité de paysage

La préservation du patrimoine du XXe siècle

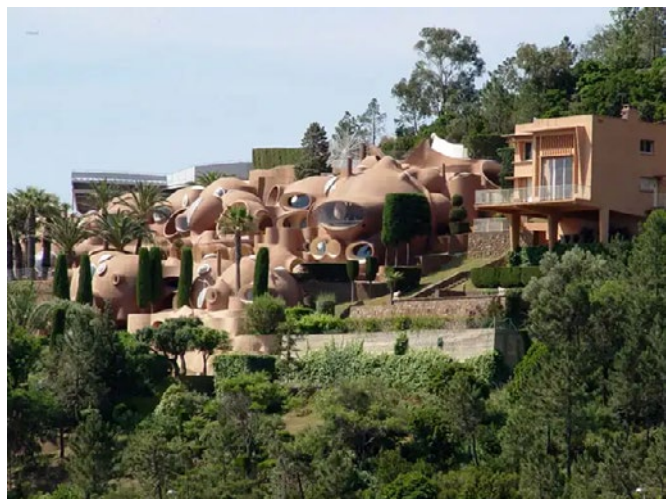
Parmi les constructions sur le littoral de Théoule-sur-Mer, quelques opérations ont su être inventives et singulières et sont aujourd'hui reconnues comme du patrimoine du XXe siècle. Elles s'installent avec force dans le paysage de la côte, par leur ampleur et leur unité. Elles jouent habilement avec le milieu naturel de l'Estérel, dans les formes comme dans la colorimétrie.

Si ce patrimoine n'est pas réellement menacé aujourd'hui, il mérite une attention particulière et des opérations de préservation, d'inventaire et de reconnaissance.



Paysage architectural des années 1970 (architecte Jacques Couëlle), avec une urbanisation littorale en corniche, caractéristique des années d'avant la loi Littoral. Le projet résidentiel, contesté, est aujourd'hui labellisé « Patrimoine architectural XXe siècle ». ©oppvlm

Enjeux majeurs de l'unité de paysage



La Maison Bernard et le Palais des Bulles, conçus par l'architecte hongrois Antti Lovag dans les années 1970, se distinguent par leurs formes organiques et leurs volumes arrondis, inspirés de l'architecture futuriste. Intégrés dans des parcs arborés, ils dialoguent avec le relief escarpé et la végétation méditerranéenne. ©Yves Gellie (image de gauche)



Enjeux majeurs de l'unité de paysage

La place des mobilités douces sur la corniche

Si la route de la corniche préserve les vues publiques et met en scène le paysage de l'Estérel de façon remarquable, elle ne laisse aucune place confortable au piéton ou au cycliste. Les trottoirs sont souvent inexistantes ou étroits, tout comme les pistes cyclables.

Un rééquilibrage des mobilités en faveur des piétons et des cyclistes (plantations, réduction des surfaces bitumées, augmentation de la perméabilité des sols, création d'une piste-cyclable) permettrait à cette route-paysage d'être pleinement valorisée et complémentaire du GR en contre-bas.



Trottoir étroit et non ombragé sur la route départementale 6098.



Sur-lageurs d'enrobé sur la route départementale 6098. Les filets de protection contre les éboulements gagneraient aussi à être plus discrets.

Enjeux majeurs de l'unité de paysage

L'accueil du public dans l'espace naturel de l'Estérel



Point d'informations relatives aux risques d'incendie dans le massif.

La forte fréquentation touristique, la dispersion de l'habitat et la présence d'essences végétales hautement inflammables (comme le mimosa), accroissent la vulnérabilité du massif aux feux de forêt. Pour concilier l'ouverture au public et la préservation du site, une gestion rigoureuse s'impose : entretien des pistes et points d'eau, débroussaillage, sensibilisation des visiteurs.

L'accueil du public dans l'espace naturel de l'Estérel doit également intégrer une réflexion sur la qualité d'accueil du public, avec une attention sur les points de départ de randonnées et les aires de stationnement. Une attention particulière doit être portée à la réorganisation de certains parkings, voire à leur déséquipement partiel ou à leur renaturation, afin de limiter l'artificialisation des sols et de restaurer des milieux naturels.



Départ de randonnée dans le parc naturel départemental de l'Estérel : des sites à réorganiser et requalifier.

Enjeux majeurs de l'unité de paysage

Maîtrise d'ouvrage : **Département des Alpes-Maritimes**

Partenaires : **DREAL PACA, DDTM06**

Réalisation : **Agence Folléa-Gautier paysagistes-urbanistes + IKUKI, 2026**

Lien d'accès direct »» **Atlas des paysages des Alpes-Maritimes**